

Diagnostic partagé





Portrait social

Caractéristiques 2021

La commune de Grigny appartient à la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart qui regroupe 15 communes de l'Essonne et 8 communes de Seine-et-Marne. Il s'agit d'une commune urbaine découpée en 9 Iris* qui compte 2 quartiers prioritaires (QP), à savoir La Grande Borne - Le Plateau (QP091026) et Grigny 2 (QP091027). Elle dépend du bassin de vie de Paris et de la zone d'emploi d'Evry-Courcouronnes.

Avec une superficie de 5 hectares, Grigny affiche une densité de 5 629 habitants par km² au dernier recensement (1 959 dans l'Epci et 716 dans le département).

En termes d'occupation des sols, les zones urbanisées représentent 45 %, les zones industrielles et commerciales 28 %, les espaces verts et forêts 11 % et les rivières ou marais 17 %.

* Ce découpage défini par l'Insee (îlots regroupés pour l'information statistique) permet la diffusion de données infracommunales.

Sources :
Insee, Recensement de la population 2019
Corine Land cover, Occupation des sols 2018

Dynamisme démographique 2021

La commune de Grigny compte **28 201 habitants** au dernier recensement. La population a connu une augmentation de + 2 % en six ans (contre + 5 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et + 4 % en Essonne), soit + 0,3 % en moyenne par an (contre + 0,8 % au niveau intercommunal et + 0,7 % au niveau départemental en moyenne par an).

Cette évolution correspond à :

- + 1,9 % en moyenne par an du fait d'un nombre de naissances supérieur au nombre de décès (+ 1,4 % dans l'Epci et + 0,9 % dans le département)
- - 1,7 % en moyenne par an du fait d'un nombre de départs supérieur au nombre d'arrivées (- 0,6 % dans l'Epci et - 0,2 % dans le département)

Au cours de l'année 2021, 508 naissances et 153 décès ont été recensés à Grigny.

Sources :
Insee, Recensement de la population 2019
Insee, Etat civil (naissances et décès domiciliés) 2021

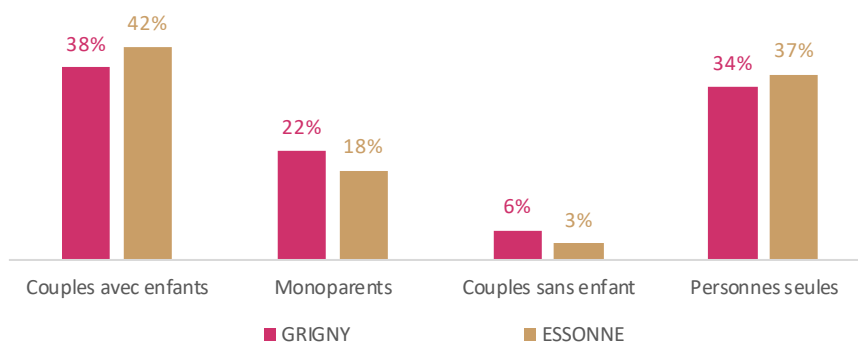


Population allocataire 2021

Au 1^{er} janvier 2022, **66 % des habitants de Grigny sont couverts par la Caf de l'Essonne** (61 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 54 % en Essonne). La population allocataire représente 6 321 foyers, dont 60 % ont des enfants à charge (57 % dans l'Epci et 60 % dans le département).

La commune se caractérise par une majorité de couples avec enfants (38 %). Les familles monoparentales représentent 22 % des foyers allocataires.

Situation familiale des foyers allocataires
au 1^{er} janvier 2022



La Caf verse quatre grandes catégories de prestations* :

	Grigny	Essonne
Famille (<i>Af, Cf, Ars, Aeeh, Asf, Ajpp</i>)	52 %	52 %
Logement (<i>Apl, Alf, Als</i>)	53 %	37 %
Jeune enfant (<i>Paje</i>)	18 %	17 %
Précarité (<i>Aah, Rsa, Ppa</i>)	60 %	45 %

* La somme des pourcentages est supérieure à 100 %, un foyer allocataire pouvant percevoir plusieurs catégories de prestations.

Source : Caf, Fichier définitif des allocataires (FR6_1221) 2021



Précarité 2021

Parmi les 3 794 foyers bénéficiaires des prestations précarité, 2 117 perçoivent la prime d'activité (Ppa), 1 400 le revenu de solidarité active (Rsa) et 586 l'allocation aux adultes handicapés (Aah). **Les bénéficiaires de prestations précarité représentent 60 % des allocataires de la commune** (51 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 45 % en Essonne).

Ils sont 8 % à cumuler un minimum social (Rsa ou Aah) avec la prime d'activité (7 % au niveau intercommunal et 7 % au niveau départemental).

Au 1^{er} janvier 2022, 52 % des foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus à Grigny, soit 1 135 euros par mois et par unité de consommation (36 % dans l'Epci et 28 % dans le département).

Source : Caf, Fichier définitif des allocataires (FR6_1221) 2021

Parentalité 2021

Le public familial représente 60 % des foyers allocataires à Grigny. Ces derniers sont composés à 38 % de couples avec enfants et 22 % de familles monoparentales (respectivement 38 % et 19 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 42 % et 18 % en Essonne).

Au 1^{er} janvier 2022, 791 foyers allocataires avec enfants sont séparés ou divorcés, soit 21 % (22 % au niveau intercommunal et 21 % au niveau départemental). Leur nombre a augmenté de 1 % au cours des six dernières années, ce dernier connaissant une hausse de 17 % en Essonne. Ce sont 101 nouvelles séparations qui sont survenues en 2021.

En 2021, 374 grossesses ont été déclarées à la Caf par les allocataires, soit - 3 % par rapport à 2017 (- 1 % dans l'Epci et - 8 % dans le département).

Source : Caf, Fichier définitif des allocataires 2021



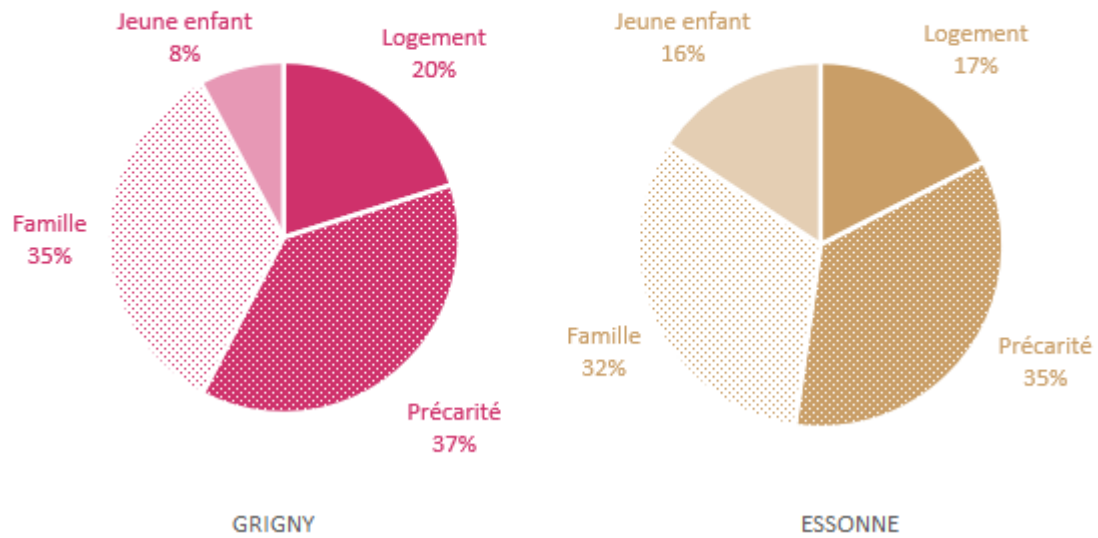
POPULATION

Montants versés au titre de 2021

Au cours de l'année 2021, 54 362 320 € ont été versés aux allocataires au titre des prestations :

Famille (<i>Af, Cf, Ars, Aeeh, Asf, Ajpp</i>)	18 771 424 euros
Logement (<i>Apl, Alf, Als</i>)	10 966 797 euros
Jeune enfant (<i>Paje</i>)	4 247 941 euros
Précarité (<i>Aah, Rsa, Ppa</i>)	20 376 158 euros

Répartition du montant de prestations versées
au cours de l'année 2021



Source : Caf, Fichier définitif des allocataires (FR6_1221) 2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 091-219102860-20231218-DEL_2023_122-DE



PETITE ENFANCE





Portrait social

Les orientations de la Branche Famille dans le domaine de la petite enfance

La Branche soutient de longue date les familles dans la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle. Au-delà de cette volonté, la politique d'accueil du jeune enfant marque un enjeu et un investissement essentiels dans la réduction des inégalités sociales et territoriales. En effet, intervenir de façon précoce et continue auprès des enfants et améliorer la qualité des modes d'accueil contribue à leur socialisation et favorise leur développement. C'est pourquoi, la Branche famille accompagne le développement des services qui se veulent accessibles à tous les enfants avec une attention particulière portée aux enfants en situation de fragilité.

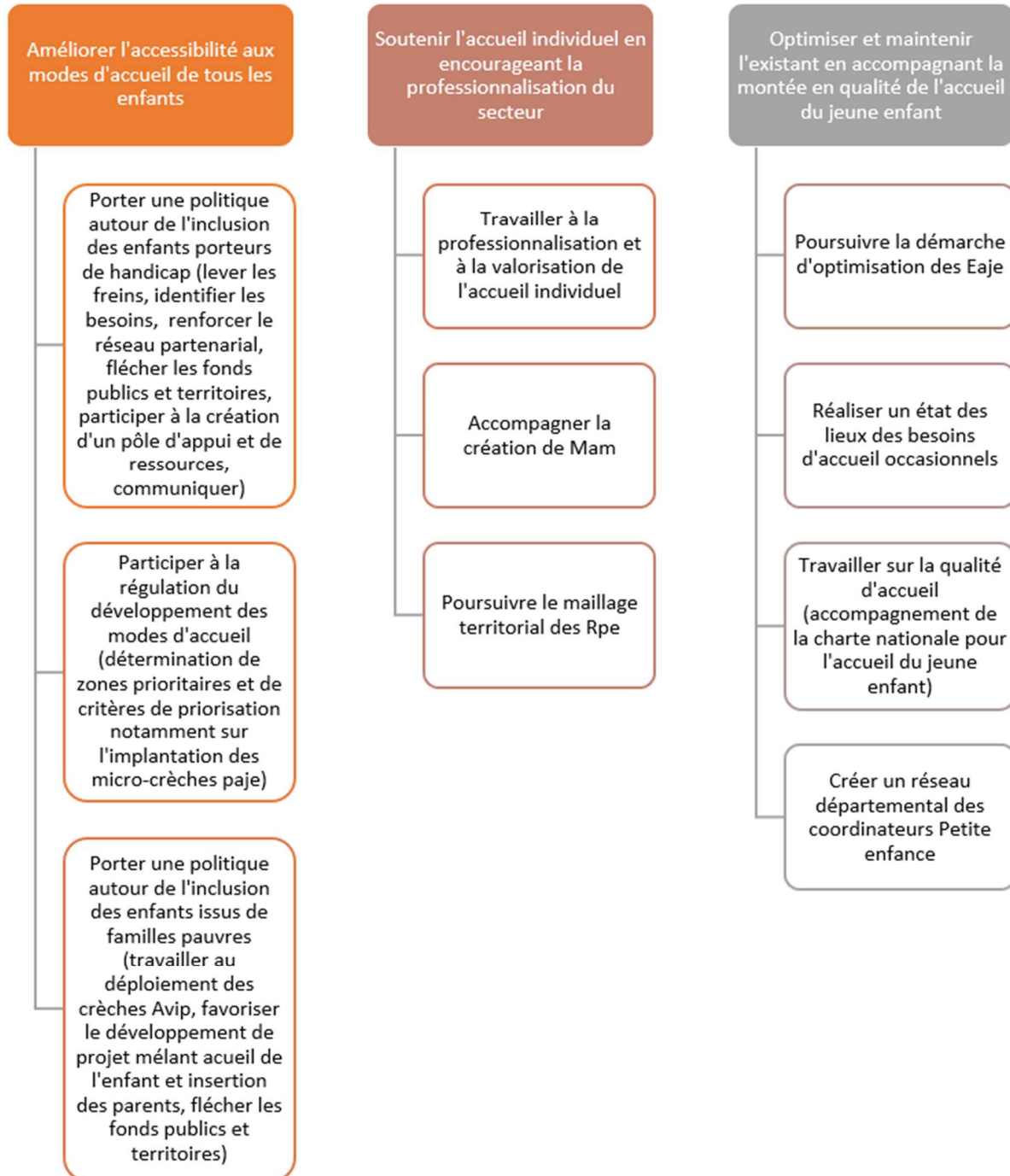
Les orientations politiques sont basées sur trois documents nationaux de référence :

- La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui met en évidence le nécessaire besoin de continuer l'accompagnement du développement des modes d'accueil collectifs et individuels notamment dans les quartiers politique de la ville, tout en assurant la mixité sociale au sein des modes d'accueil et en améliorant leur qualité éducative.
- Le rapport du Haut Conseil de l'enfance, de la famille et de l'âge (Hcfea) qui décline 6 axes prioritaires afin de répondre aux enjeux d'une inclusion plus précoce des jeunes enfants avec handicap dans les services communs.
- La Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 qui se fixe comme objectif de répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance :
 - Garantir à tous les parents un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement tenant compte de leurs besoins et de ceux de leurs enfants
 - Contribuer à développer et pérenniser des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre en tout point du territoire
 - Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil
 - Contribuer à l'accompagnement et au contrôle des modes d'accueil afin de garantir au sein de chacun d'eux une offre de qualité au moins conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant.



L'intervention de la branche famille en Essonne

En Essonne, trois défis majeurs ont été identifiés permettant de déterminer un plan d'actions pour décliner la politique en matière de Petite enfance de la Caf pour les années à venir.





L'offre d'accueil petite enfance sur le territoire de Grigny

Contexte 2021

La compétence Petite enfance relève de la commune.

Au 1^{er} janvier 2022, la commune de Grigny dénombre **1 636 enfants de moins de 3 ans** : ce sont 413 enfants en moins qu'en 2015 (soit - 20 % contre - 5 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et - 2 % en Essonne). Parmi eux, 6 bénéficient de l'Aeeh.

Au sein des familles allocataires, 38 % des enfants de moins de 3 ans ont un besoin potentiel d'accueil régulier au regard de l'activité de leurs parents (parent seul ou deux parents en emploi ou en recherche d'emploi). C'est 16 points de moins que dans l'Epci et 27 points de moins que dans le département.

Il y a 6 établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) implantés à Grigny. En matière de relais Petite enfance, parents et professionnels peuvent s'adresser au Rpe de Grigny.

Sources :
Insee, Etat civil (naissances domiciliées) 2019 à 2021
Caf, Fichier définitif des allocataires (FR6_1221) 2021
Conseil départemental, Pmi 2021



Les orientations de la politique petite enfance de la commune

Les ambitions de la ville de Grigny sont les suivantes :

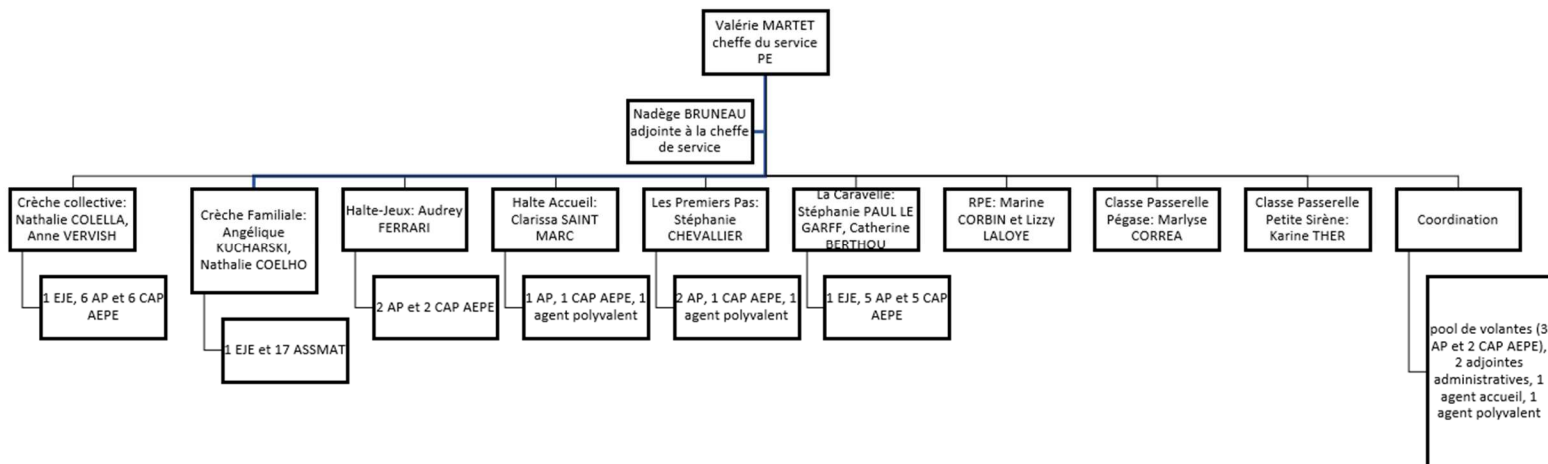
- Développer des places d'accueil notamment pour lutter contre la pauvreté
- Optimiser l'existant
- Participer aux travaux de la Cité éducative

Le rôle de la direction Petite enfance :

La direction de la petite enfance est constituée d'une cheffe de service et de son adjointe.

Ce pôle de direction a pour objectif de :

- **Faire le lien** entre la politique de la ville et le terrain. Le rôle de la coordinatrice étant d'évaluer les besoins de la population au regard de la petite enfance et de faire remonter les besoins identifiés pour impulser des projets, permettre des contacts et un accompagnement des professionnels.
- **Faire le lien** entre le projet municipal, le projet pédagogique des structures et celui des partenaires financiers.
- **Permettre**, grâce à la diversité des lieux d'accueil de tenter de répondre le mieux possible, avec l'ensemble des directrices des établissements d'accueil, aux besoins particuliers de la population.





Les projets du service Petite enfance

La ville de Grigny a deux projets majeurs pour les années à venir. En effet, deux pôles éducatifs sont inscrits dans le cadre de l'ANRU 2.

⇒ **Le Pôle éducatif des Sablons**

Il s'agit d'une construction totale qui comprendra un groupe scolaire (maternelle, élémentaire), les locaux de la Pmi des Sablons, un multi-accueil de 20 places, et l'inspection académique.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu la destruction de plusieurs écoles : Chaperon Rouge, Cendrillon et Elsa Triolet.

Ce projet devrait être impulsé en 2026. La Caf de l'Essonne sera sollicitée, entre autres, pour un accompagnement dans le cadre de la création du multi-accueil (investissement et fonctionnement).

⇒ **Le Pôle éducatif Buffle / Pégase / Autruche**

Il s'agit d'une restructuration d'un groupe scolaire accompagnée de la création d'un multi-accueil de 30 places.



Implantation des équipements Petite enfance dans la commune de Grigny





Offre 2021

Au 1^{er} janvier 2021, l'offre d'accueil permet de couvrir 27 % des enfants de moins de 3 ans à Grigny. Le taux de couverture est inférieur de 10 points à celui de l'Epci (37 %) et inférieur de 23 points à celui du département (50 %). Il est calculé à partir des places offertes par les différents modes d'accueils (Eaje, assistants maternels, école, garde à domicile et micro-crèches Paje) rapportées aux enfants de moins de 3 ans.

192 places d'accueil collectif sont offertes par 6 Eaje Psu*, contribuant à hauteur de **10 % du taux de couverture**.

En 2021, les Eaje Psu ont déclaré une ouverture moyenne de 196 jours par an (212 en Essonne) et l'inscription de 302 enfants au cours de l'année. Le nombre moyen d'enfants accueillis par place est de 1,6** (1,6 en Essonne).

145 places d'accueil individuel sont offertes par 54 assistants maternels actifs, contribuant à hauteur de **8 % du taux de couverture**. En tout, 83 assistants maternels sont agréés par la Pmi à Grigny.

65 % des assistants maternels agréés sont actifs (74 % en Essonne). Ces professionnels ont accueilli 108 enfants au cours de l'année 2021.

Dans la commune, la Caf finance **2 équivalent temps plein animateur Rpe**. Cela permet une bonne couverture des assistants maternels au regard de l'objectif fixé par la Cnaf d'un maximum de 70 assistants maternels actifs par Etp (36 à Grigny contre 57 dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 64 en Essonne).

163 places sont offertes par les **autres modes d'accueil** (école, garde à domicile), contribuant à hauteur de **9 % du taux de couverture**.

**La prestation de service unique (Psu) est une aide au fonctionnement versée par la Caf aux établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) sous réserve du respect de certaines conditions.*

***Le nombre moyen d'enfants accueillis par place rapporte le nombre d'enfants inscrits au cours de l'année au nombre de places agréées.*

Sources :
Cnaf, Observatoire national de la Petite Enfance (Onape) 2020
Caf, Portail partenaires (Maia/Omega) 2021
Conseil départemental, Pmi 2021
Acos, Pajemploi 2021



1- L'offre d'accueil en Eaje sur la commune de Grigny

Présentation des structures d'accueil

Il existe **6 établissements d'accueil de jeunes enfants** (Eaje) sur la commune de Grigny.

La maison de la petite enfance (Mpe) réunit :

- Le pôle administratif de la coordination petite enfance
- **Une crèche familiale** de 70 places agréées.
A ce jour, 19 assistantes maternelles dont 15 en activité proposent 44 places d'accueil. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h et accueille les enfants à partir de 2,5 mois.
- **Un multi-accueil « Halte-Jeux »** proposant 20 places en accueil régulier et occasionnel. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 sauf le mercredi. Elle accueille les enfants à partir de 2,5 mois.
- **Une crèche collective** proposant 40 places en accueil régulier et occasionnel. Elle est composée de 3 sections : 10 places pour les bébés, 15 places pour les moyens et 15 places pour les grands. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h. Elle accueille les enfants à partir de 2,5 mois.
- **Un Lieu d'accueil enfants parents (Laep) associatif « La récré »**

Les autres structures communales :

- **Un multi-accueil « Halte-Accueil »** à Grigny 2 propose **12 places d'accueil**. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 et le mercredi de 9h à 12h. La structure accueille les enfants à partir de 15 mois.
- **Un multi-accueil « La Caravelle »** à la Grande Borne qui propose 35 places : accueil régulier (ouverture du lundi au vendredi de 7h à 19h) et accueil occasionnel (ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30). Cette structure accueille les enfants à partir de 2,5 mois.
- **Un multi-accueil « Les Premiers Pas »** à Grigny 2 qui propose 15 places d'accueil régulier et occasionnel. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. La structure accueille les enfants à partir de 15 mois.

Ces 6 Eaje proposent un total de **192 places agréées dont 166 places réellement offertes**.

Depuis 2022, les agréments sont modulés sur certaines plages d'accueil, en fonction des structures :

- En début et en fin de journée
- Les mercredis
- Les vacances scolaires



Mode d'accueil atypique

Le Multi-accueil Les Premiers Pas, ouvert en 2021, propose un mode de fonctionnement atypique par rapport aux autres Eaje municipaux.

L'objectif de ce multi accueil est d'accroître l'offre en termes d'accueil occasionnel, de proposer aux familles s'inscrivant dans une démarche d'autonomie via les cours d'ASL ou de professionnalisation une solution d'accueil pour leurs enfants.

Les enfants de ces familles ont besoin d'un accueil sécurisé et sécurisant, marqué par un accompagnement personnalisé. Pour la majorité, ils ne connaissent pas la collectivité ; les familles connaissant des difficultés économiques et sociales.

Le projet de la structure est donc axé sur l'importance des repères spatio-temporels, la continuité des soins afin de favoriser une relation de confiance avec l'enfant.

Les classes passerelles

Il existe 2 classes passerelles sur la ville. C'est un dispositif qui permet d'accueillir des enfants non scolarisés âgés de 2 à 3 ans qui n'ont jamais fréquenté de collectivité.

Il propose aux enfants, accompagnés de leur famille, un accueil qui permet de faciliter la séparation et l'intégration à une collectivité puis une adaptation progressive à l'école maternelle. L'ouverture s'effectue sur 4 matinées par semaine, de 8h30 à 11h30. A noter que 16 enfants sont accueillis sur l'année scolaire.

La classe passerelle est dirigée conjointement par un enseignant et une professionnelle petite enfance. Sa mise en place s'effectue avec le concours d'un ou plusieurs partenaires : la collectivité locale, l'Education nationale et la CAF.

L'objectif des classes passerelles est de permettre aux enfants rentrant tôt à l'école de s'y adapter en douceur : elles proposent une transition entre le monde de la maison et le monde de l'école. L'enfant n'est pas encore dans l'apprentissage, mais dans l'acquisition et il n'est pas encore capable d'accepter toutes les règles de la vie en collectivité.



Evolution du nombre d'enfants inscrits dans les structures depuis 2018

Lieux d'accueil	2018	2019	2020	2021	2022
Crèche Familiale	83	88	80	71	69
Halte Accueil	55	54	45	35	39
Crèche Collective	66	59	58	61	84
Halte-Jeux	55	54	55	55	65
La Caravelle	87	73	75	60	60
Les Premiers Pas	0	0	0	20	34
Classe Passerelle Petite Sirène	24	9	13	13	16
Classe Passerelle Pégase	13	11	13	13	14
TOTAL ENFANTS	395	348	339	328	382

Pour la crèche collective et la halte-jeux, le nombre d'inscrits a augmenté du fait de l'accueil des enfants des autres structures lors des regroupements durant les vacances scolaires.

Concernant la Caravelle, la diminution du nombre d'enfants inscrits est liée à la diminution du nombre d'accueil occasionnel.

Le nombre d'inscrits sur les classes passerelles est en constante évolution et a atteint son maximum (16 enfants).

Analyse de l'offre et de la demande

	2021	2022	2023
Nombre de naissances	335	368	
Nombre de demandes d'accueil régulier	215	282	250
Nombre de demandes d'accueil occasionnel	169	173	124
Nombre de demandes d'accueil total	384	455	374
Nombre de places attribuées	86	107	89

A la suite des commissions d'attribution des places, certaines familles refusent les places proposées pour différentes raisons. En 2022, 62 propositions d'accueil ont été refusées (accueil régulier et occasionnel confondus).



Les motifs d'annulation sont les suivants :

Type accueil	Motifs annulations	Nombre
Accueil régulier	AM indépendantes	8
	Pas de réponse	7
	Souhait accueil collectif	6
	Eloignement domicile	5
	Congé parental	2
	Orientation autre EAJE	2
	Raisons personnelles	1
	Déménagement	1
	N'habite pas la ville	1
	Problème de ressources	1
	Ne correspond pas aux besoins	1
		35
Accueil occasionnel	Ne correspond pas aux besoins	10
	Déménagement	9
	Pas de réponse	4
	AM indépendantes	1
	Changement EAJE	1
	25	

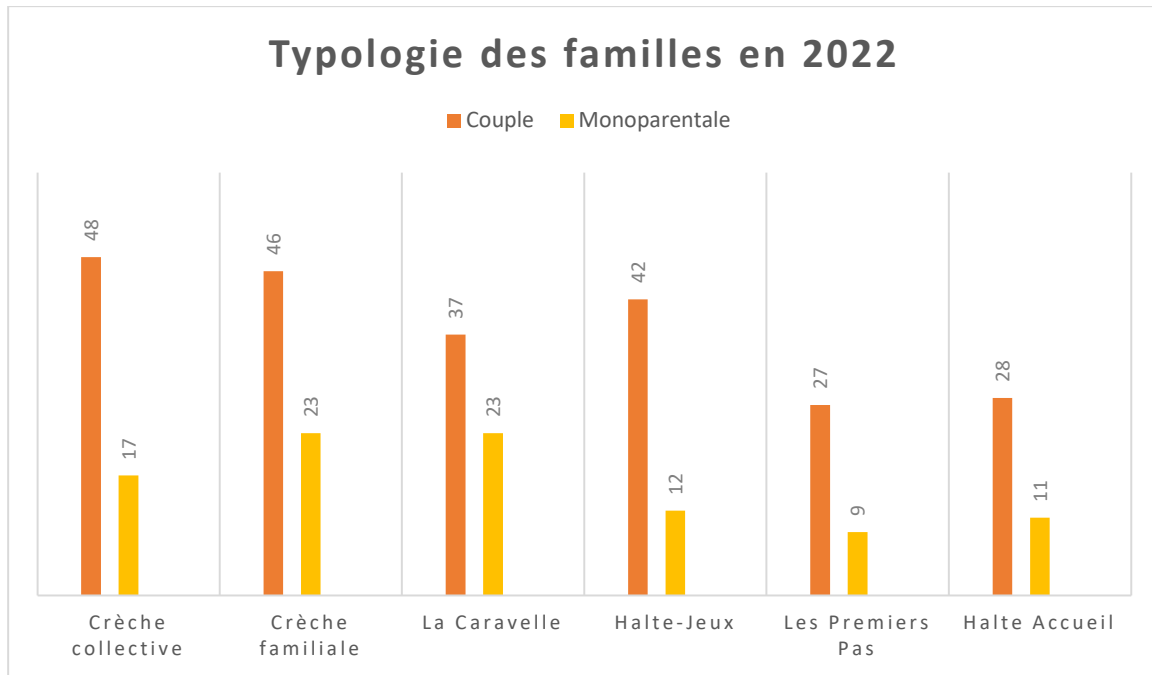
Finalement, nous pouvons constater que la liste d'attente est conséquente mais que les désistements des parents le sont tout autant.

Profils des familles des enfants accueillis

Parmi les enfants inscrits en 2022, on dénombre **255 enfants issus de familles modestes**, soit 77%.

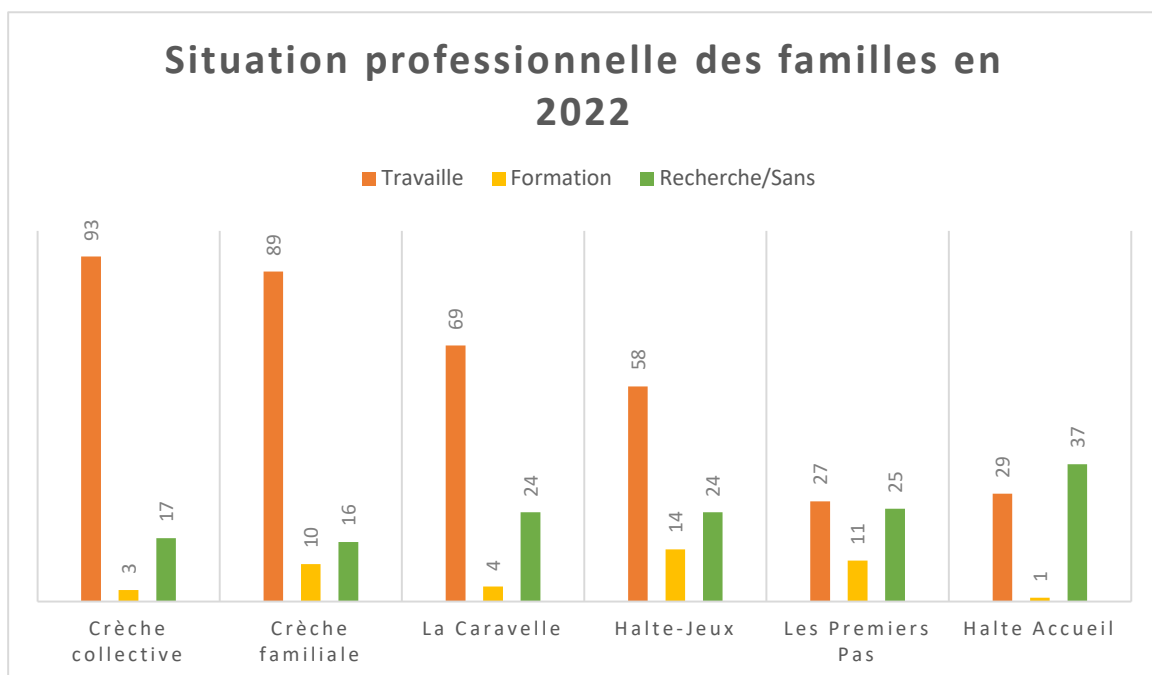
Tranche Tarif horaire (TH)	2020	2021	2022
TH ≤ 0,75€/h	211	196	208
0,76€/h < TH ≤ 1€/h	28	34	47
1,01€/h < TH ≤ 1,25€/h	21	27	30
TH ≥ 1,26€/h	45	41	45

Les Eaje de la commune ont accueilli 4 enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) en 2022.



La majorité des familles inscrites sur l'année 2022 dans les Eaje est composée de couples. Toutefois, les familles monoparentales représentent :

- 26% Crèche Collective
- 33% Crèche Familiale
- 38% La Caravelle
- 22% Halte-Jeux
- 25% Premiers Pas
- 28% Halte Accueil





Le public des 2 petites structures de Grigny 2 (Premiers Pas et Halte Accueil) est majoritairement en formation ou en recherche d'emploi.

Sur les plus grosses structures, on observe une majorité de familles en emploi.

La commission d'attribution des places

La commission d'attribution des places est composée de :

- L'équipe de la coordination (coordinatrice et adjointe, adjointe administrative)
- Responsables de structures
- Partenaires PMI, travailleurs sociaux de la Caf

L'attribution d'une place en crèche se fait en fonction de la date d'inscription (ordre chronologique), de l'âge des enfants et des places disponibles dans les différentes structures demandées.

Etude et analyse des données d'activités

Evolution taux d'occupation

	2018	2021	2022	Janvier-Juin 2023
MA La Caravelle	37%	36%	36%	52%
MA Halte-Jeux	38%	32%	52%	82%
MA Halte-Accueil	66%	51%	56%	71%
MA Les Premiers Pas		37%	43%	66%
Crèche collective	39%	37%	45%	57%
Crèche familiale	20%	29%	32%	42%

Nous pouvons constater que le travail d'optimisation des structures menées depuis plusieurs années impacte le taux d'occupation de l'ensemble des structures. En effet, le taux d'occupation a évolué significativement pour les 6 structures. De plus, 3 d'entre elles avaient un taux d'occupation supérieur au taux cible national de 60% au premier semestre 2023.

Evolution taux de facturation

	2018	2021	2022	Janvier - Juin 2023
MA La Caravelle	115%	119%	124%	112%
MA Halte-Jeux	99%	113%	117%	107%
MA Halte-Accueil	98%	102%	103%	109%
MA Les Premiers Pas		128%	120%	110%
Crèche collective	118%	119%	116%	109%
Crèche familiale	120%	124%	117%	112%

Nous pouvons constater que l'ensemble des structures a retrouvé un taux de facturation inférieur à 117% au cours du premier semestre 2023. Cela est dû au travail réalisé par les directrices auprès des familles.



2. L'offre en accueil individuel sur la commune de Grigny

La ville de Grigny dispose d'un relais petite enfance avec 2 animatrices. Il est à noter la baisse continue du nombre d'assistantes maternelles depuis plusieurs années. 95 assistantes maternelles étaient comptabilisées en 2019. En janvier 2022, il n'y en avait plus que 82.

Ancienneté des assistants maternels en 2021

Nouvellement agréé	1	14 ans	1
1 an	2	15 ans	4
2 ans	4	16 ans	2
3 ans	12	17 ans	3
4 ans	1	18 ans	3
5 ans	6	19 ans	2
6 ans	4	20 ans	1
7 ans	11	22 ans	1
8 ans	4	23 ans	1
9 ans	6	24 ans	1
10 ans	1	25 ans	3
11 ans	1	28 ans	1
12 ans	2		
13 ans	4		

Nous pouvons constater que la majorité des assistantes maternelles ont moins de 10 ans d'ancienneté.

Missions et objectifs du Relais petite enfance (Rpe)

Les 2 animatrices du RPE travaillent sur une base de 36h30 sur 4,5 jours ; elles organisent leurs horaires afin d'assurer une continuité du service.

Le nombre d'assistants maternels différents ayant fréquenté au moins une fois le Relais dans l'année (atelier éveil, animation en soirée, job-dating, rendez-vous individuel...) est passé de 60 en 2019 à 48 en 2021.

Le nombre d'assistants maternels différents fréquentant les ateliers d'éveil est passé de 45 en 2019 à 32 en 2021.

La fréquentation des assistants maternels aux ateliers d'éveil reste de 2 à 3 fois par mois en fonction de la demande. Le Relais tient une liste d'AM qui est intéressée pour être contacté le jour même en cas de désistement. Cela permet de maintenir des ateliers d'éveil vivants.



Le nombre d'assistants maternels différents ayant été reçu au moins une fois dans l'année en rendez-vous individuel passe de 43 assistantes maternelles en 2019 à 48 en 2021.

Le nombres de familles différentes ayant été reçu au moins une fois dans l'année en rendez-vous individuels, est de 159 familles en 2019 et 129 familles en 2021.

Les animatrices assurent l'accueil physique et téléphoniques des familles et des professionnelles (entretiens individuels ou temps collectifs) ainsi que des réponses par mail aux demandes. Elles animent des temps collectifs et d'animation en présence des enfants et des assistantes maternelles. Et pour finir, elles assurent la gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administratives et locaux, gestion du budget du RPE ,).

Partenariats mis en œuvre et leurs finalités

Le RPE emprunte régulièrement des livres à la médiathèque et favorise le lien entre les assistantes maternelles et les médiathèques.

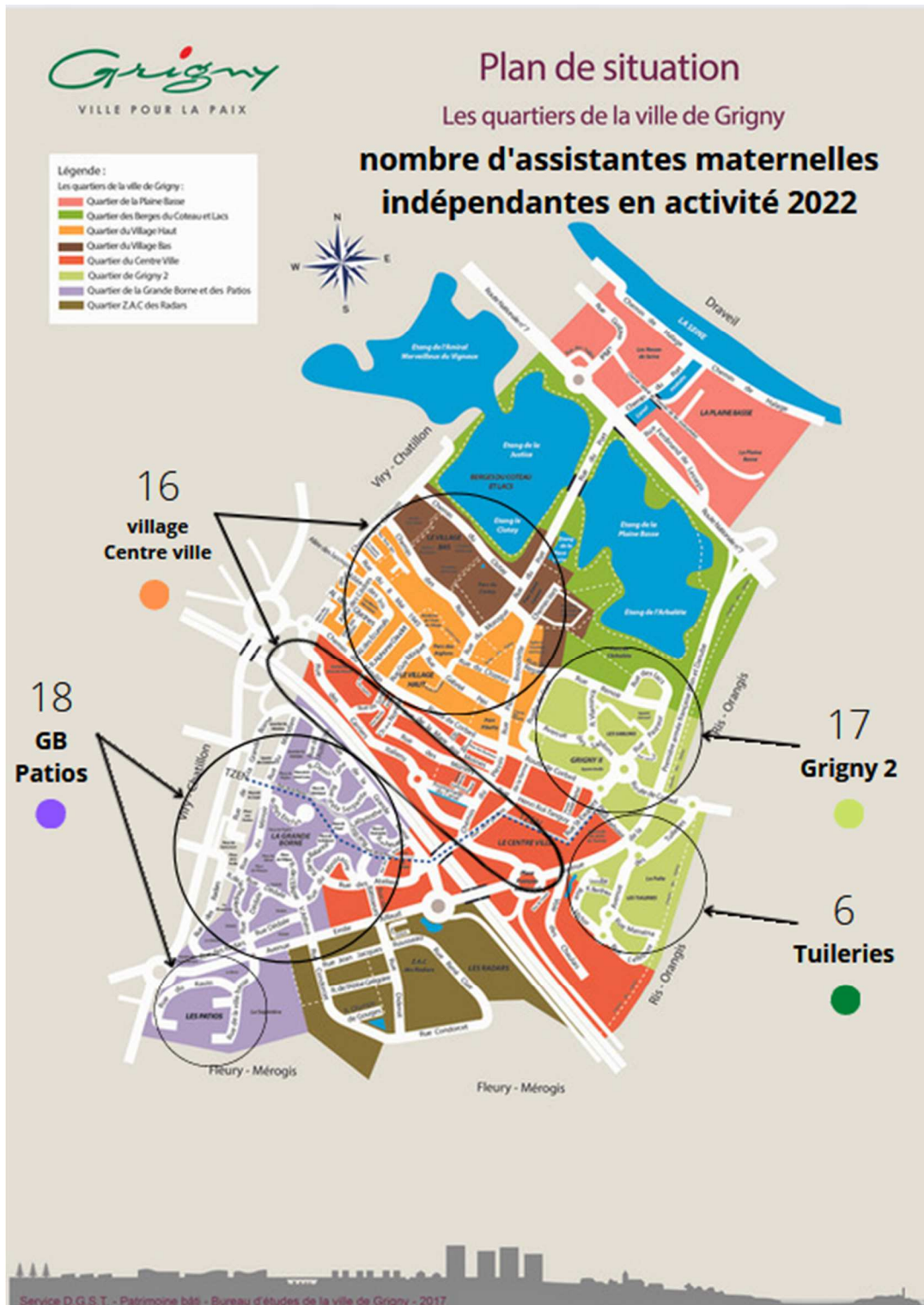
Les animatrices mettent en place un partenariat avec l'association Lire et Faire Lire ; un bénévole intervient une fois par semaine au RPE depuis début 2022 pour raconter des histoires aux enfants.

Le RPE travaille également avec les classes passerelles afin de mutualiser les budgets pour offrir un spectacle de fin d'années aux enfants des 2 classes passerelles et du RPE.

Depuis 2022, un partenariat existe avec les structures du service Petite Enfance dans le cadre de la semaine de la Petite Enfance afin de favoriser le lien parents-enfants-professionnelles.



Répartition des assistantes maternelles sur le territoire de Grigny



Nous pouvons observer que les assistantes maternelles sont bien réparties sur le territoire, excepté sur le quartier des Tuileries.



3- L'accompagnement à la fonction parentale par le service petite enfance

La semaine de la Petite Enfance : Il s'agit de réunir les parents, professionnelles et enfants sur une thématique définie au préalable par l'organisme afin d'échanger dessus via des ateliers et/ou activités. L'objectif étant de resserrer les liens et la confiance entre les parents et les professionnelles et de faire rentrer les familles dans les structures.

Ateliers parents classes passerelles : Les ateliers d'accompagnement à la fonction parentale sont organisés dans les classes passerelles de préférence les après-midis et sont animés conjointement par l'enseignante de la classe et l'éducatrice de jeunes enfants. Il s'agit d'échanger sur une thématique préalablement définie soit par les familles soit par l'équipe. La psychologue peut intervenir et/ou la coanimer mais aussi des partenaires identifiés comme la PMI. Tous les sujets et/ou activités peuvent être abordés : couture, sommeil, alimentation, règles et limites, accidents domestiques,.....

Réunion par structure : chaque structure organise des réunions à l'intention des familles ; cela peut-être des réunions de rentrée afin de présenter la structure, l'équipe et les projets ou des réunions en fin d'année afin de faire un bilan de l'année écoulée.

Réunions à thèmes : certaines structures organisent des réunions à thème pour les familles ce qui permet un temps d'échanges, et de partage autour de thématiques diverses : acquisition de la propreté, les écrans, le sommeil,....

Les fêtes de fin d'année : les structures organisent des temps conviviaux avec les familles comme des fêtes de fin d'année (départ des grands à l'école, arrivée de la période estivale,...). Des goûters et/ou spectacles, kermesse peuvent être proposés et les parents et fraties sont invités et participent activement à ces temps conviviaux.



4- L'intervention financière de la Caf de l'Essonne

Montants versés au titre de 2021

Petite enfance (0-3 ans)	Etablissement d'accueil du jeune enfant	Psu	1 342 230 €
		Bonus CTG Eaje	185 320 €
	Relais Petite enfance	Pso Rpe	59 936 €
		Bonus CTG Rpe	22 748 €
	Fond public et territoire	Axe 1 Handicap Axe 2 Accès mode d'accueil pour familles fragiles Axe 4 Maintien / développement des structures Axe 5 Appui aux Eaje en difficulté économique Axe 6 Démarches innovantes	150 921 €
	Direction enfance	Poste de coordinateur	18 150€

De plus, ont été versés aux familles allocataires au cours de l'année 2021 :

- 4 247 941 € au titre des prestations liées au jeune enfant (*Paje*)
- 18 771 424 € au titre des prestations liées à la famille (*Af, Cf, Ars, Aeeh, Asf, Ajpp*)

Sources :
Caf, Portail partenaires (Maia/Omega) 2021
Caf, Fichier définitif des allocataires (FR6_1221) 2021

En 2021, les fonds publics et territoires ont permis de financer :

- Le pool de remplaçantes,
- Les 2 classes passerelles
- Les 4 places AVIP
- La formation Parler Bambin



Le service de la Petite Enfance regroupe les 9 établissements ou services d'accueil diversifiés sur différents quartiers de la ville qui, au-delà d'un simple mode de garde proposé aux parents, sont des lieux d'éveil où le tout petit, par des conditions d'accueil individualisé, est accompagné à son rythme.

L'accueil est mis en place au regard des besoins des parents.

Ces lieux d'accueil jouent un rôle primordial en matière de prévention des difficultés et de socialisation du jeune enfant.

Les professionnels qualifiés accompagnent les parents dans leur rôle éducatif, dans le respect de leurs responsabilités parentales.

Toujours très marqué en 2021, dans le paysage, il faut prendre en compte la réalité de nombreuses familles sans emploi, en recherche d'emplois ou travaillant à temps partiel.

La réalité des mamans qui suivent ou souhaitent suivre les cours d'alphabétisation...

Face à ces situations, la ville se doit souvent d'offrir des possibilités d'accueil sur des temps très courts.

Les lieux d'accueil permettent aux parents de mieux concilier vie familiale et professionnelle.

Ces places d'accueil régulier et occasionnel participent souvent au retour à l'emploi pour une part de la population.

Les professionnels de la petite enfance se doivent d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Il est important de pouvoir répondre à leurs inquiétudes et ou questionnements.

Au-delà d'un simple mode de garde proposé aux parents, les structures d'accueil de la Petite Enfance sont des lieux d'éveil où le tout petit, par des conditions d'accueil individualisé, est accompagné à son rythme. Au cours des dernières années, les modes d'accueil du jeune enfant se sont considérablement diversifiés.

Ces lieux d'accueil jouent un rôle primordial en matière de prévention des difficultés et de socialisation du jeune enfant, accompagnent les parents dans leur rôle éducatif, dans le respect de leurs responsabilités parentales.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 091-219102860-20231218-DEL_2023_122-DE



ENFANCE





Portrait social

Contexte 2021

Avec 525 habitants de moins de 25 ans pour 100 habitants de 65 ans ou plus au dernier recensement, la population de Grigny est plus jeune que la population essonnienne dans son ensemble dont l'indice de jeunesse* atteint 221 (et 307 dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart).

La commune dénombre **1 690 enfants âgés de 3 à 5 ans et 3 156 enfants âgés de 6 à 11 ans**. Au cours des six dernières années, l'évolution a été de - 165 enfants d'âge maternel et - 33 enfants d'âge élémentaire, soit globalement - 4 % dans la commune (+ 4 % dans l'Epci et + 3 % dans le département).

Parmi eux, 126 bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), à savoir 35 enfants de 3-5 ans et 91 enfants de 6-11 ans.

**L'indice de jeunesse rapporte ici la population des moins de 25 ans à celle des 65 ans ou plus. S'il est supérieur à 100, il témoigne de la prédominance d'une population jeune. A contrario, plus il est faible, plus la population est âgée. Cet indicateur permet des comparaisons dans le temps et dans l'espace.*

Sources :
Insee, Recensement de la population 2019
Caf, Fichier définitif des allocataires (FR6_1221) 2021

Les orientations de la Branche Famille dans le domaine de l'enfance

La Branche soutient de longue date les familles dans la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle en participant à une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement, sur l'ensemble des temps libres en dehors de l'école (accès aux loisirs et aux vacances).

Dans le cadre du déploiement des services aux familles, la caisse d'Allocations familiales de l'Essonne répond aux engagements des plans et schémas nationaux suivants :

- La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : « Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants [...] en particulier dans les champs de l'alimentation, de la santé, de l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances ».
- Le rapport du Haut Conseil de l'enfance, de la famille et de l'âge (Hcfea) : développer des temps et des lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité ».
- Le rapport de la mission nationale Accueil de loisirs et handicap (décembre 2018) : « assurer un accès effectif, universel et inconditionnel des enfants et des adolescents en situation de handicap aux accueils de loisirs ».



- La convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre la Cnaf et l'Etat pour la période 2023-2027. L'objectif est de favoriser l'accès aux activités péri et extrascolaires pour les enfants et les jeunes.

L'ambition de la Branche est de contribuer à offrir aux enfants un continuum d'offres sur les temps de de l'école, en lien avec les autres dispositifs portés par les Caf (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité par exemple) mais également les autres acteurs intervenant sur ces temps.

Quatre engagements ont été pris par la Cnaf, déclinés en quatre actions :

Soutenir le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM et accueil de jeunes

Renforcer l'accessibilité financière et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs

Favoriser les départs en vacances des enfants en séjour collectif

Accompagner la qualité et la diversification des projets pédagogiques

La politique Enfance départementale est déclinée au regard de ces orientations nationales à travers le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) de la Caf de l'Essonne et le Schéma départemental d'accompagnement des familles (Sdaf).

L'accueil des enfants de 3 à 12 ans se fait essentiellement dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) sur des périodes périscolaires ou extrascolaires.

Outre le financement des accueils de loisirs sans hébergement, **la Caf de l'Essonne a fait le choix de porter une politique Temps libre : elle adhère au dispositif Vacaf** (pour l'aide aux vacances sociales : Avs et l'aide aux vacances des enfants : Ave). **D'autres aides spécifiques** sur fonds locaux sont également possibles : le collectif temps libre familles et les tickets loisirs jeunes.



La politique « Enfance » à Grigny

Dans la continuité de la diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans, l'ABS de la ville souligne une baisse observable sur les 3-5 ans. En revanche, le nombre d'enfants de 6 à 17 ans est en augmentation constante depuis 2009.

Évolution des 3-17 ans

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
3-5 ans	1 854	1 854	1 690	-9%
6-10 ans	2 491	2 814	2 664	+7%
11-14 ans	1 630	1 827	1 905	+17%
15-17 ans	1 255	1 332	1 449	+15%
TOTAL	7 231	7 827	7 709	+7%

Source : INSEE 2009-2019

Ces enfants sont majoritairement domiciliés dans les quartiers de Grigny II, la Grande Borne et Les Sablons.

En termes d'activités sportives, les jeunes grignois sont légèrement moins actifs que la moyenne nationale : 39% des garçons et 30% des filles sont licenciés sportifs.

Les Grignois sont majoritairement scolarisés sur la commune grâce à la présence de nombreux d'établissements scolaires limitant ainsi les problématiques en termes de mobilité.

Les équipements scolaires

Entièrement classée « REP + », comme seulement deux autres villes sur le territoire métropolitain, Clichy-sous-Bois et La Courneuve, dont elle partage les indices de grande pauvreté et de précarité, Grigny est également marquée par une importante **mobilité** de la population scolaire : seulement 50 % des élèves de CM2 ont effectué toute leur scolarité dans la même école, avec des « fuites » fréquentes et des arrivées nombreuses en cours d'année.

Autre indicateur caractérisant le territoire de Grigny, l'Éducation nationale estime entre 38 et 64 % la proportion d'élèves allophones selon les 27 écoles de la ville, le plus souvent originaires de l'Afrique sub-saharienne, et dont une partie importante arrive en cours d'année.



L'offre d'accueil de loisirs

Offre 2021

Au 1^{er} janvier 2022, la commune de Grigny offre 23 sites d'accueil périscolaire ainsi que 8 sites d'accueil extrascolaire. Au cours de l'année 2021, ces accueils de loisirs ont déclaré avoir accueilli 2 991 enfants. Cela représente en moyenne 45 heures d'accueil par enfant de 3-11 ans (131 heures dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 134 heures en Essonne). Il n'y a pas de plan mercredi formalisé.

Les tickets loisirs ont été utilisés à hauteur de 19,5 % durant l'année scolaire 2021/2022 (7,2 % dans l'Epci et 8,8 % en Essonne). Ils ont permis de payer des activités de loisirs à 907 enfants de 6-15 ans* (ex. inscription dans une structure agréée, abonnement piscine...), notamment au travers du dispositif Cités éducatives.

Par ailleurs, 201 enfants de 4-19 ans* sont partis en vacances en 2021 dans le cadre du dispositif Vacaf « Aide aux vacances des enfants ». Cette aide permet de compenser une partie des frais liés à un séjour en centre de vacances collectives agréé par la Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (Drjcs). Cela représente un taux d'utilisation de 4,1 % (2,5 % au niveau intercommunal et 1,7 % au niveau départemental).

**Les familles concernées sont celles qui présentent un quotient familial inférieur ou égal à 719 euros.*

Sources :
Caf, Portail partenaires (Maia/Omega) 2021

Malgré un engagement important des acteurs en matière d'éducation, les logiques de ségrégation, de décrochage et d'échec scolaire marquent encore Grigny.

À cet effet, pour conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative afin de favoriser la réussite éducative, la ville a fait le choix de s'inscrire fortement sur le champ péri-éducatif, en complémentarité et coopération avec les autres partenaires du territoire.

Dans un contexte social difficile, l'éducation populaire est un axe fort des politiques locales avec l'ambition que chaque enfant et jeune Grignois puissent bénéficier d'une offre éducative diversifiée, riche et surtout véritable levier d'émancipation.

Des actions et projets, ayant pour objectifs de lutter contre le décrochage scolaire, d'éduquer à l'environnement, de stimuler l'ambition et d'offrir des loisirs éducatifs de qualité ainsi que des dispositifs permettant de dépasser les difficultés d'accès aux activités sportives et culturelles sont déployés tout au long de l'année pour les enfants de Grigny.

À Grigny, l'accès aux loisirs reste compliqué pour un nombre important de familles. Ce constat s'explique par les facteurs suivants : un nombre de familles monoparentales



important, un taux de chômage élevé, des situations d'endettement critiques, 45% de la population vivant sous le seuil de pauvreté... des familles souvent nombreuses.

En complémentarité de l'offre scolaire et péri-éducative, toujours avec l'ambition de favoriser la réussite éducative mais également pour lutter contre les difficultés d'accès aux loisirs la commune déploie des projets vacances avec le public usager des structures de loisirs.

Il existe un lien fort entre l'accessibilité des loisirs et le reste à charge pour les familles.

Par ailleurs, la mobilisation de multiples acteurs (Ville, Education nationale, Institutions...) à Grigny permet de proposer des dispositifs d'accompagnement des élèves pour faciliter leur parcours scolaire et limiter le décrochage :

- La Cité Educative
- Le Programme de Réussite Educative
- La présence de classes adaptées (ULIS, SEGPA, UPE2A, UEMA...)

La Labélisation en cité éducative

Les préconisations de la mission Auboin ont fait de l'éducation et l'emploi les enjeux décisifs pour l'avenir des jeunes Grignois et ont invité **la communauté éducative à innover et s'engager dans un projet éducatif ambitieux et structuré.**

À ce titre, Grigny a initié un Grand Projet Educatif en mars 2017 (« GPE », signé le 14 mars 2017), concrètement mis en œuvre en septembre 2017, faisant de Grigny « un territoire apprenant » mais également la 1^{ère} cité éducative en France.

Le travail est décliné autour de 5 commissions : insertion et formation professionnelle, parcours de l'élève et lutte contre le décrochage scolaire, découverte du monde, santé et bien-être et petite enfance et parentalité.

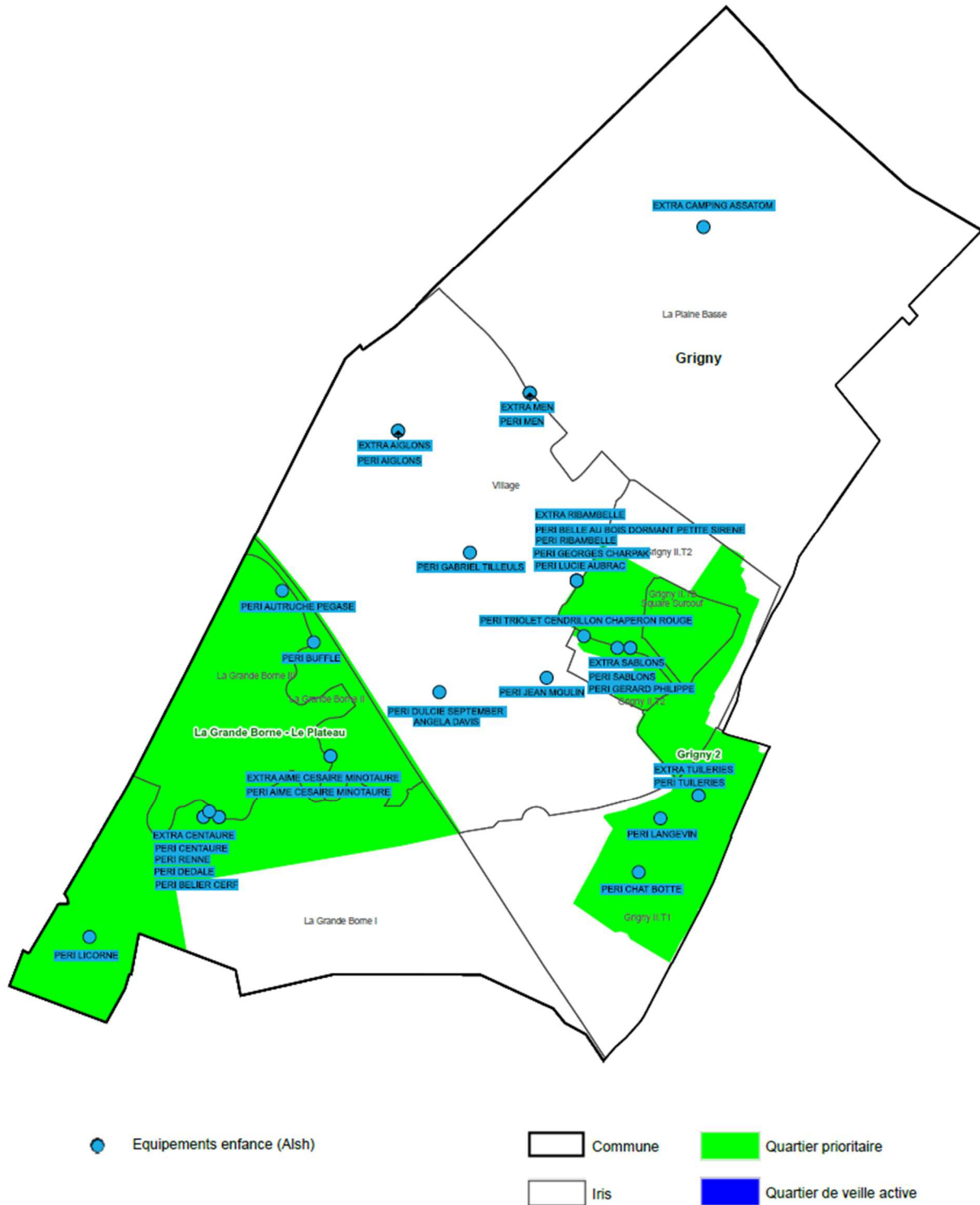
L'implication des différents acteurs éducatifs, communaux et institutionnels a permis de déployer des moyens complémentaires à la hauteur des enjeux définis. Un plan d'action composé d'une trentaine d'actions a été développé en direction des enfants sur les temps scolaires et péri éducatifs :

- La scolarisation des enfants à 2 ans,
- La mise en place d'une ATSEM dans chaque classe de maternelle,
- L'ouverture d'un média pôle, la création de l'Académie des sports et de la culture,
- L'Atelier des arts et du théâtre,
- La Maison de l'enfance et de la nature (MEN),
- La veille éducative et prévention du décrochage,
- Les chantiers jeunes et dispositifs d'insertion coach pour l'emploi, ...

Ces actions s'inscrivent dans une logique de parcours éducatif, de 0 à 25 ans et s'articulent avec des projets apportant des réponses aux problématiques rencontrées dans le secteur de la petite enfance, de la jeunesse, de l'insertion en passant par la santé, la lutte contre le décrochage, la linguistique ...



Implantation des accueils de loisirs dans la commune de Grigny



Source : Caf, Portail partenaires (Maia/Omega) 2021



Montants versés au titre de 2021

Enfance (3-11 ans)	Accueil de loisirs sans hébergement	Pso Alsh périscolaire	80 123 €
		Pso Alsh extrascolaire	95 402 €
		Psej Alsh	62 750 €
	Séjours enfance	Psej Séjour	- €
	Direction enfance	Psej Coordination	€
	Ludothèque	Psej Ludothèque	25 540 €
	Autres actions	Psej Actions non éligibles maintenues	- €
	Plan mercredi	Bonus plan mercredi	- €
	Fond public et territoire	Axe 3 Engagement des jeunes Axe 6 Démarches innovantes	40 800€

De plus, ont été versés aux familles allocataires au cours de l'année 2021 :

- 6 860 € au titre des tickets loisirs
- 29 353 € au titre des séjours Vacaf « Aide aux vacances des enfants »

Source : Caf, Portail partenaires (Maia/Omega) 2021
Caf, Sias Atl et Vacaf 2021

Il est observé une surreprésentation de la population jeune à Grigny et une population souvent peu favorisée, voire précaire entraînant une incidence sur la scolarité des enfants.

Il est identifié un besoin d'accompagnement des enfants vers les structures culturelles et sportives afin de faciliter l'accès à l'offre qui leur est proposée.

La promotion de la continuité éducative et l'ouverture du champs des possibles est un enjeu fort pour cette thématique enfance.

Cet enjeu se traduit par différents objectifs parmi lesquels :

- Favoriser l'accompagnement scolaire des enfants et notamment la mise en place du service public de l'accompagnement à la scolarité (SPAS)
- Maintenir l'accueil péri et extra-scolaire
- Accompagner les parents
- Développer la mobilité des enfants hors de leur quartier
- Accompagner les enfants vers un parcours citoyen

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 091-219102860-20231218-DEL_2023_122-DE



JEUNESSE





Portrait social

Contexte 2021

La commune de Grigny dénombre **2 863 jeunes âgés de 12 à 17 ans et 2 961 jeunes âgés de 18 à 24 ans** au dernier recensement. Au cours des six dernières années, l'évolution a été de + 253 jeunes mineurs et + 71 jeunes majeurs, soit globalement + 6 % dans la commune (+ 3 % dans l'Epci et + 2 % dans le département).

Parmi eux, 146 bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) ou de l'allocation aux adultes handicapés (Aah), à savoir 89 jeunes de 12-17 ans et 57 jeunes de 18-24 ans.

51 % de la population des 15-24 ans suivent des études (54 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 55 % en Essonne) et 25 % travaillent (respectivement 29 % et 30 %). Les 24 % restants entrent dans la catégorie des NEET*, étant sans emploi, sans stage ni en étude (respectivement 17 % et 15 %).

Plus précisément, le taux de chômage** des 15-24 ans atteint 34,3 % (26,5 % au niveau intercommunal et 23,7 % au niveau départemental). A titre de comparaison, le taux de chômage des 15-64 ans est de 22,1 % dans la commune (respectivement 14,0 % et 11,0 %). L'écart entre filles et garçons est de 6,4 points (-1,3 point dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et -1,3 point en Essonne), avec respectivement 37,4 % et 31,0 % de jeunes au chômage à Grigny.

* *Ce sont des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (Not in Education, Employment or Training).*

***Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) d'une même tranche d'âge.*

Sources :
Insee, Recensement de la population 2019
Caf, Fichier définitif des allocataires (FR6_1221) 2021



Les orientations de la Branche Famille dans le domaine de la jeunesse

Les leviers d'intervention de la branche Famille en faveur des jeunes sont divers et substantiels, tant en prestations légales qu'en Action sociale. Pour autant, les constats récents relatifs à la jeunesse demeurent préoccupants. En effet, les jeunes sont la catégorie sociale la plus vulnérable économiquement avec des difficultés de décohabitation et d'insertion croissantes et un déterminisme social et scolaire qui persiste. De surcroit, la période actuelle est marquée par une évolution des repères sociétaux (importance croissante de la place d'internet, phénomènes de radicalisation...) et un manque de coordination et de visibilité des actions menées à l'attention des jeunes.

Dans ce contexte, la branche Famille, dans une optique d'investissement social, a exprimé l'ambition d'avoir une intervention plus marquée sur le champ de l'adolescence et du passage à l'âge adulte en mettant l'accent sur la prise d'autonomie.

Les orientations nationales dans le domaine de la jeunesse sont basées sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et sur la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027.

Cette dernière porte l'ambition de favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes. Cette ambition s'articule autour de 3 engagements :

Structurer une offre d'information et d'accompagnement à visée généraliste en s'appuyant notamment sur les Paej et la Ps Jeunes

Favoriser l'autonomie des jeunes en consolidant l'offre de service en faveur du logement et en favorisant l'engagement citoyen

Renforcer l'accès aux droits et aux services, en densifiant les partenariats entre les branches Famille et Maladie ainsi que les autres acteurs intervenant auprès des jeunes (missions locales, PIJ, Structures agréées Ps Jeunes...)



1- L'offre jeunesse sur le territoire

Offre 2021

Au 1^{er} janvier 2022, la commune de Grigny recense 2 équipements dédiés aux jeunes et soutenus par la Caf :

- 1 point d'accueil et d'écoute des jeunes (Paej)
- 1 promeneur du Net

Au cours de l'année 2021, ont été financés :

- 16 projets Politique de la ville (Pdv)
- 6 projets Ville Vie Vacances (Vvv)

Sources :
Caf, Portail partenaires (Maia/Omega) 2021
Caf, Sias Afc 2021

Les jeunes à Grigny

La hausse de la population est particulièrement marquée chez les 11-17 ans (+17% entre 2009 et 2019).

La politique jeunesse de la commune de Grigny a pour ambition de positionner le jeune au cœur des projets, créer des relations et interactions de proximité pour répondre aux besoins.

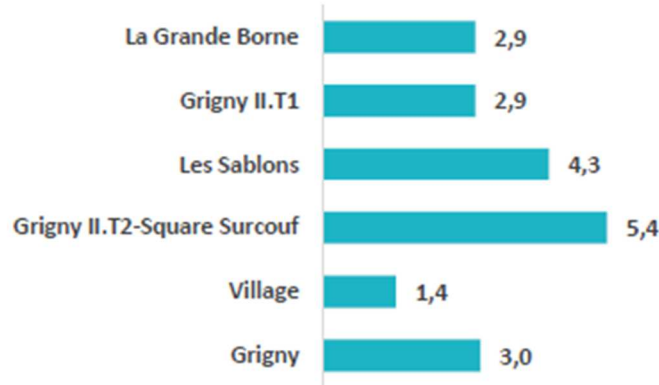
Sur cette tranche d'âge, il est constaté une faible implication des parents dans les projets mais ce phénomène n'est pas propre à Grigny. Néanmoins des actions sont organisées pour faciliter le lien (inscriptions aux séjours vacances et manifestations, parents contactés sur du cas par cas dans le cadre du dispositif des décrocheurs).

Autre élément marquant, **le public féminin est sous représenté** dans les équipements et actions jeunesse.

L'accès à la mobilité internationale pour le public jeune doit être également pris en compte sur la ville car elle est absente du parcours des jeunes Grignois.

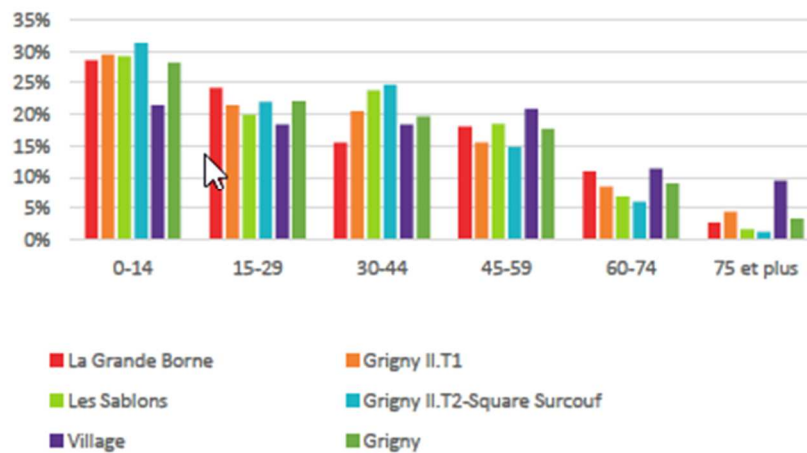


Indice de jeunesse



Source : INSEE 2018

Détail de la population par classes d'âge



Source : INSEE 2018

L'ABS de la ville démontre que les jeunes de 15 à 29 ans sont présents de manière plus importante qu'ailleurs dans le quartier de la Grande Borne (24%).

Toutefois, l'indice jeunesse est le plus fort dans le quartier de Grigny II / Square Surcouf.

Il est remarqué que les jeunes grignois sont légèrement moins actifs qu'ailleurs en termes d'activités sportives.

51% des 18-24 ans sont scolarisés ce qui représente une part légèrement inférieure à la moyenne départementale.



Il est à noter une absence de lycée dans la ville obligeant les élèves poursuivant leurs études à s'orienter vers des établissements situés dans d'autres villes et complexifiant l'accès aux études. Par ailleurs, pour beaucoup de jeunes il s'agit d'une orientation subie et non choisie entraînant encore davantage de décrochage scolaire.

Le taux de chômage est relativement élevé pour les 15-24 ans : 34% à Grigny contre 29% en Essonne et 21% en France. Ces données confirment une insertion professionnelle plus difficile qu'ailleurs pour les jeunes grignois.

L'offre d'équipements jeunesse sur la commune

L'offre	Descriptif
Les Accueils jeunesse 12-17 ans	<p>2 structures situées au CVS et Vlaininck</p> <p>Différents projets sont construits avec les jeunes tout au long de l'année. Accompagnement des jeunes dans la construction d'événementiels. Travail autour du décrochage scolaire en partenariat avec les collèges et les associations concernées. Proposition de sorties à thèmes culturels, artistiques et sportifs. Ces structures proposent également des actions autour de l'orientation scolaire (accompagnement portes ouvertes découverte des métiers et stages d'immersions) et visant à développer l'autonomie des jeunes et les parcours de réussite , projets à vocation sportifs , culturels et artistiques</p>
Les espaces jeunesses 18-25 ans	<p>Espace jeunesse Nelson Mandela sur le quartier de la Grande Borne : projet de l'équipement autour de l'audio-visuel</p> <p>Espace jeunesse Henri Barbusse sur le quartier de Grigny2 : projet de l'équipement autour des arts et de la culture</p> <p>Offre d'accompagnement du public 18/25 en lien avec les dispositifs jeunesse : chantier jeunes, formation bafa , Bourse au projet, pack étudiant</p>
Le Point information Jeunesse (PIJ) et la Mission Innovation Pédagogique Orientation Professionnelle (MIMOP)	<p>Le PIJ est un lieu d'accueil labélisé, d'information, de conseil et d'accompagnement de jeunes de 11 à 25 ans. Le PIJ travaille en partenariat et en complémentarité avec la Maison de l'Innovation Pédagogique et de l'Orientation Professionnelle (MIPOP) de la communauté d'agglomération de Grand Paris. Il travaille également avec l'Education Nationale et les collèges.</p> <p>Mise en place du dispositif "les promeneurs du net" afin de développer un autre mode de communication avec les jeunes.</p> <p>Accompagnement des jeunes dans la rédaction de CV et de lettre de motivation dans la recherche de stage et/ou de jobs saisonniers. Suivi des jeunes dans la recherche de stages.</p> <p>Mise en place d'un forum des métiers en partenariat avec la MIPOP.</p>



Conseil Municipal des Collégiens (CMC)	<p>Le CMC est un lieu de réflexion, d'expérimentation, de techniques d'expressions dans le but de faire émerger des projets qui seront proposés aux élus locaux. Les jeunes seront répartis dans 3 commissions (culture et citoyenneté, loisirs et santé et écologie) pour travailler sur des projets qu'ils souhaitent et ensuite les proposer au Maire afin qu'ils se réalisent. Les jeunes élus seront les portes paroles des quartiers.</p> <p>Les jeunes participent également à toutes les commémorations de la ville.</p>
Dispositif du passage du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)	<p>Tous les ans, la ville offre à 40 jeunes du territoire, la possibilité de passer le diplôme d'animateur BAFA. Sur le plan pratique, les jeunes interviennent sur les différents accueils collectifs de mineurs de la ville. Il est demandé aux jeunes une contrepartie de 5 jours de bénévolat, soit sur des renforts de personnels sur les structures, soit des participations aux différents événements organisés sur le territoire.</p> <p>Il est observé une explosion de la demande depuis la mise en place de la nouvelle réglementation avec une limite d'âge abaissé à 16 ans contre 17 ans auparavant (les jeunes de 16 ans ont de plus en plus besoins de travailler pour bénéficier de revenus leur permettant de soulager les parents et avoir une autonomie financière pour les loisirs et études).</p>
L'Académie des sports	<p>Dispositif animé par le service des Sports et le mouvement sportif, en partenariat avec les collèges de la ville, véritable sas entre le quartier et les clubs permettant une pratique sportive régulière structurée et structurante (séances d'1h30, les mercredis et samedis).</p>
Les séjours jeunesse	<p>Tous les ans, le service met en place des séjours en direction des jeunes de la ville, des séjours ouverts à tous publics âgés de 12 à 17 ans. En 2023, 125 jeunes ont pu bénéficier de ces séjours.</p> <p>Par ailleurs, 60 jeunes de 16 à 25 ans sont parties en vacances dans le cadre de projet de séjour autonome sans encadrement via les dispositifs (bourse aux projets ,ancv vacances ouvertes).</p>
Cellule de veille éducative et de lutte contre le décrochage	<p>Créée fin 2018 sous le pilotage du pôle prévention et encadrée par une Charte, la cellule réunit les différents acteurs éducatifs locaux pour proposer une réponse individualisée à la problématique du jeune.</p>
Programme de Réussite Educative	<p>Ce programme vise à favoriser la réussite scolaire à travers un soutien aux élèves mais également un accompagnement au-delà des temps scolaires : prévention en santé, soutien aux démarches administratives, ouverture culturelle...</p>
CLAS	<p>Un CLAS est également proposé aux élèves des 3 collèges de la ville avec 2 séances d'aide aux devoirs et 1 à 2 séances d'activité socioculturelle en fonction du lieu. Les séances se déroulent soit sur le collège, soit dans les structures jeunesse.</p>



Chantiers jeunes	Outils pédagogiques visant à inscrire les jeunes dans un cadre professionnel, chantiers au cours desquels ils réaliseront des missions d'intérêt général (rénovation d'équipements ou espaces publics, ...). Pendant cette période les jeunes sont accompagnés et rémunérés.
Coach pour l'emploi	Parcours d'insertion des 16/25 ans en décrochage construit autour de 2 axes : <ul style="list-style-type: none">• Le projet individuel (bilan de compétences, accompagnement individualisé, mise à disposition de ressources adaptées au profil, ...)• La participation de chaque jeune, en tant qu'acteur, à la réalisation d'un projet collectif (défis, actions solidaires, projets sportifs) favorisant la dynamique de groupe et l'émulation.

Analyse de la fréquentation

Sur l'ensemble des dispositifs on constate une participation active du public féminin presque égale aux garçons :

- Séjours jeunesse 12/17 ans : 50 % de filles et 50 % de garçons
- Chantiers jeunes : 73 filles / 79 garçons
- BAFA : 21 garçons / 19 filles
- Bourse au projet /séjour autonome : 24 filles / 36 filles

Si on fait un comparatif sur la fréquentation des accueils jeunesse avec un pourcentage de 70 % de garçons et 30 % de filles, on constate une implication différente du public féminin qui a une participation plus active sur les dispositifs jeunesse avec une présence importante .

Ces dispositifs sont des vrais outils de captation du public féminin et du public 16/25 en général notamment ceux les plus éloignés des structures

Il y a encore un travail à développer pour que le public féminin trouve totalement sa place sur les espaces jeunesse avec un encadrement plus féminin, des espaces dédiés au public féminin tout en favorisant la mixité.

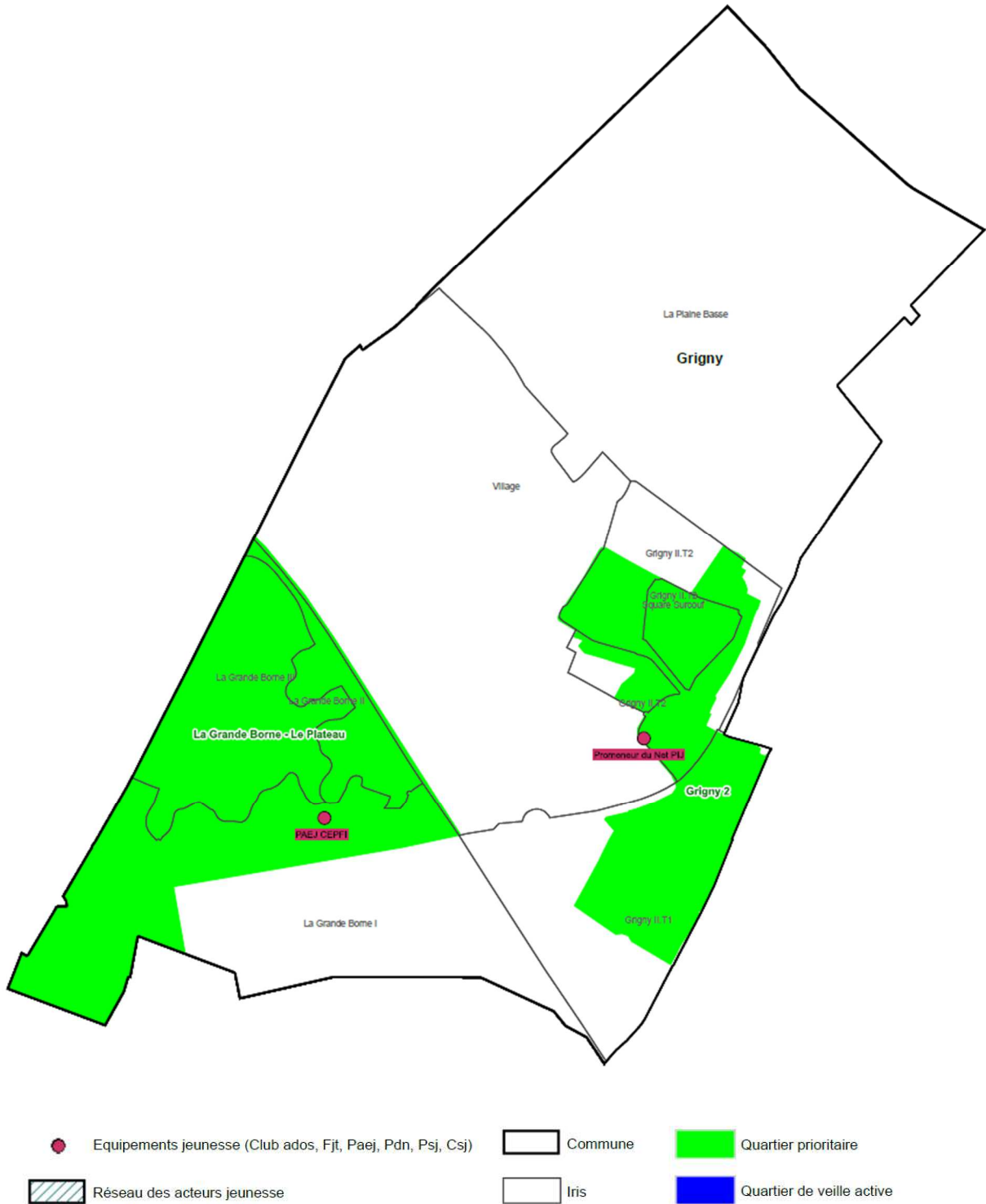
Les journées thématiques spécifiques

Par ailleurs, la ville organise également des journées thématiques telles que :

- ⇒ La soirée des réussites
- ⇒ La journée de la jeunesse
- ⇒ La soirée de remise des packs étudiants
- ⇒ La journée de prévention routière



Implantation des équipements jeunesse dans la commune de Grigny



Sources : Caf, Portail partenaires (Maia/Omega), Sias Afc et Senacs 2021



Montants versés au titre de 2021

Jeunesse (12-25 ans)	Club ados	Pso Alsh extrascolaire	- €
		Psej Alsh	- €
	Séjours jeunesse	Psej Séjour	2 720 €
	Direction jeunesse	Poste de coordonnateur	6 788 €
		Bafa / Bafd formation	8 047 €
	Autres actions	Psej Actions non éligibles maintenues	- €
	Foyer de jeunes travailleurs	Pso Fjt	- €
	Point accueil, écoute jeunes	Ps Paej	33 102 €
	Service municipal et association	Ps jeune	- €
	Projet	Politique de la Ville	33 200 €
		Ville vie vacances	9 250 €
	Fond public et territoire	Axe 1 Handicap Axe 3 Engagement des jeunes Axe 6 Démarches innovantes	10 000€

Source : Caf, Portail partenaires (Maia/Omega) 2021
Caf, Sias Afij 2021

On observe une offre d'accompagnement importante mais une faible coordination entre les structures occasionnant un risque de renvoi de structure en structure et donc l'abandon de la part du jeune.

Ainsi, le développement de l'information, l'accompagnement et la prévention en direction des jeunes grignois ressort comme un enjeu majeur.

Le partenariat avec les établissements scolaires et le milieu associatif semble indispensable pour mener à bien les actions. La prévention des conduites à risques et la diminution des ruptures de parcours sont également des objectifs à atteindre. Enfin, cela passera nécessairement par le soutien et la valorisation des projets portés par les jeunes.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 091-219102860-20231218-DEL_2023_122-DE



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE





Portrait social

Contexte 2021

La commune de Grigny compte 2 quartiers prioritaires. Ce sont 85 % de la population municipale qui y habitent (32 % dans l'Epci et 12 % en Essonne). La commune n'a pas de quartier de veille active.

La population se renouvelle plus fortement qu'au niveau départemental, avec 13 % de résidences principales occupées depuis moins de 2 ans (12 % dans l'Epci et 12 % dans le département).

Source : Insee, Recensement de la population 2014 et 2019

Les orientations politiques de la Branche Famille dans le domaine de l'animation de la vie sociale

Orientée vers l'avenir, la Branche famille s'investit au plus près des territoires dans un rôle d'opérateur, de régulateur, d'investisseur et d'évaluateur social. Parallèlement au versement des prestations familiales et dans une dimension partenariale marquée, la Caf contribue à l'émergence de nouveaux services et équipements en direction des familles, à la pérennisation de l'existant confirmant ainsi la volonté d'un ancrage territorial fort.

L'animation de la vie sociale, principalement développée par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, a pour finalités l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux, la prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Outils privilégiés visant donc à faciliter l'intégration des familles dans leur environnement et à contribuer à la cohésion sociale sur les territoires, les structures d'animation de la vie sociale ont vocation à développer des actions en faveur des familles, de l'accès aux droits, de lutte contre l'isolement, de la citoyenneté et de l'implication des jeunes.

Les orientations nationales et textes de référence

- **La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** : une volonté de rééquilibrage territorial afin de soutenir toutes les familles, et en particulier, celle ayant un accès moindre à leurs droits, aux services de soutien à la parentalité et à la conjugalité et aux lieux éducatifs pour leurs enfants (familles les plus pauvres et ou vivant dans les territoires défavorisés).
- **Les schémas départementaux** : les schémas départementaux d'animation de la vie sociale (Sdavs) et d'accompagnement des familles (Sdaf) vont progressivement se rapprocher, avec une déclinaison locale au travers des Ctg afin de favoriser les échanges partenariaux et les engagements des cofinanceurs.



L'animation de la vie sociale est une composante importante de l'offre globale de services des Caf pour promouvoir l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

L'animation de la vie sociale s'inscrit en complémentarité des offres d'intervention sociale dans les territoires. Les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, constituent un outil privilégié pour faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires. Les champs d'intervention des centres sociaux sont orientés principalement sur des actions en faveur des familles, de l'accès aux droits, de la lutte contre l'isolement, la citoyenneté et l'implication des jeunes.

L'offre d'animation de la vie sociale sur le territoire grignois

Offre 2021

Il existe quatre structures de proximité sur Grigny, deux centres sociaux et deux maisons de Quartiers. Ces structures proposent aux habitants un ensemble de prestations allant de la mise en place d'activités à l'animation de lieux de vie. Ces actions sont organisées en pôles de compétences ce qui permet d'offrir à toutes les familles, un accueil, des services et des activités personnalisées.

- ⇒ Le centre social Pablo Picasso
- ⇒ Le centre social Marie Curie
- ⇒ La maison de quartier du Village
- ⇒ La maison de quartier des Tuileries

Il est à noter la présence de 14 centres sociaux et de 5 espaces de vie sociale dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

Au cours de l'année 2021, ont été financés :

- 19 séjours en vacances pour des familles modestes* dans le cadre du dispositif Vacaf « Aide aux vacances sociale »

**Les familles concernées sont celles qui présentent un quotient familial inférieur ou égal à 719 euros.*

Source : Caf, Sias Afc et Vacaf 2021



Les orientations de la politique animation de la vie sociale de la commune

En termes d'animation de la vie sociale, la ville de Grigny souhaite développer la participation des habitants et le lien social dans les différentes structures et quartiers de la ville.

Les équipements AVS contribuent activement au sein des travaux de la stratégie de lutte contre la pauvreté

Enfin, il est instauré une politique tarifaire en faveur de l'accessibilité.

L'offre d'équipements sur le territoire

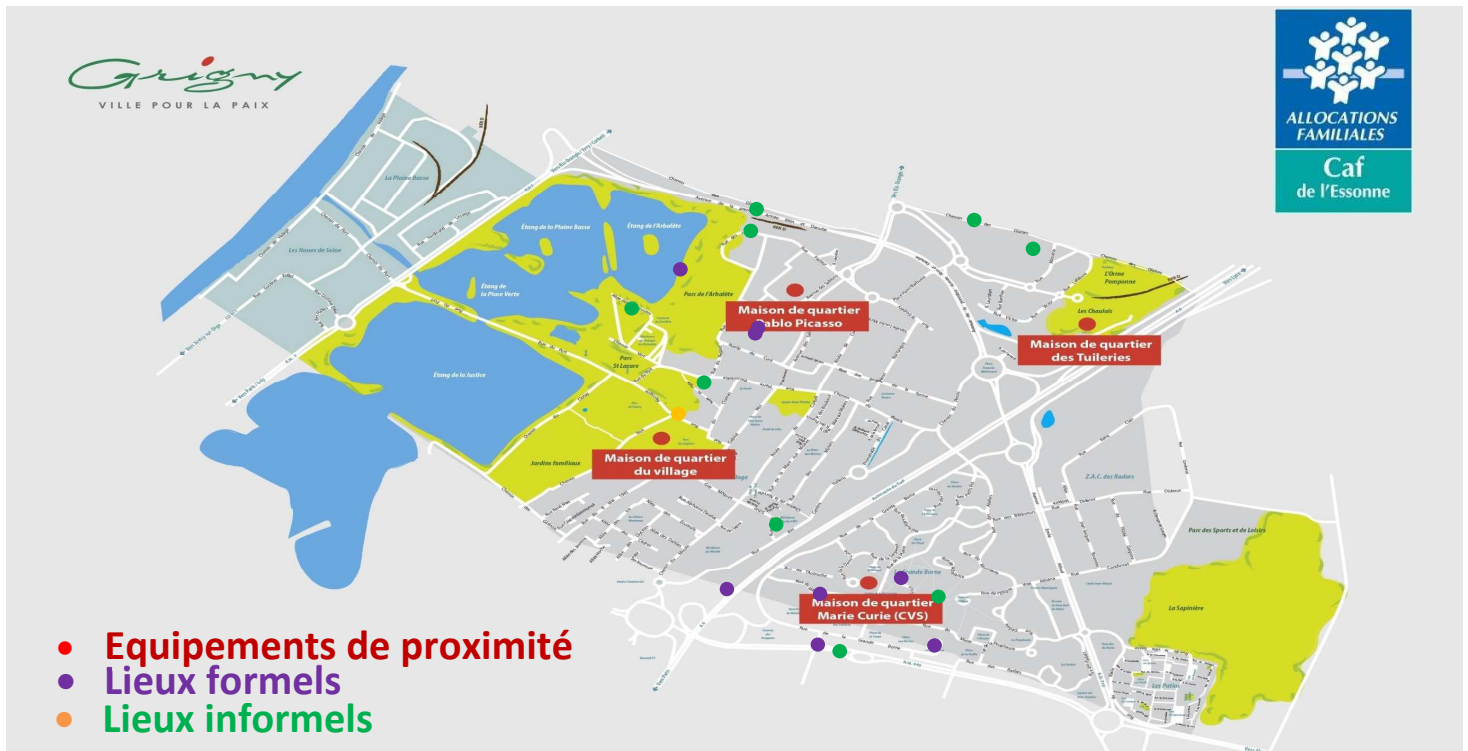
Les équipes accompagnent les habitants dans la réalisation de leurs projets. Ces projets répondent tant à une dynamique personnelle que collective.

L'ambition de ces structures est de participer à l'amélioration de la vie collective des habitants et des familles, et au développement du quartier.

En tant qu'espace privilégié d'animation de la démocratie participative, les structures d'AVS de la commune de Grigny se positionnent comme des partenaires de la vie publique, comme participant et comme référent.

La ville dispose également d'un espace de vie sociale associatif, en préfiguration pour l'année 2023, porté par l'association Sous tous les toits du monde.

Implantation des structures et équipement de l'animation de la vie sociale à Grigny





Les actions proposées sur le territoire de Grigny par les structures AVS

Différentes actions sont menées en vue de proposer aux habitants de Grigny une offre de qualité et diversifiée sur les temps libres et de loisirs.



Il est observé une mobilisation des habitants sur les activités de type événementiel notamment lors des lotos, spectacles, fêtes culturelles allant entre 20 et 150 personnes par séance.

Il est à noter que les périodes de vacances scolaires sont propices à une plus grande fréquentation.

Toutefois, il est observé un manque de mobilité inter-quartiers. La communication institutionnelle sur les activités ou offres n'est pas toujours adaptées au public visé ou diluée dans la masse d'informations en direction des habitants. Par ailleurs, les dispositifs Caf sont peu utilisés par les familles ou les porteurs de projets car peu connus et/ou compliqués.

L'accompagnement social au cœur de l'animation de la vie sociale

Les structures d'animation de la vie social sont reconnues dans leurs missions d'accueil, information et orientation du public.

Elles sont identifiées par une partie de la population comme un "guichet unique", ce qui en fait un interlocuteur de confiance et connu.

De plus, elles permettent un accès au numérique de proximité repéré par les familles.

Toutefois, il existe des difficultés de compréhension liée à la problématique linguistique.

De plus, un manque de lisibilité et visibilité des actions proposées nécessitant l'amélioration de la circulation de l'information.



La vie de quartier, la relation entre les habitants place et rôle de l'AVS

Différentes actions sont menées afin de contribuer au mieux vivre ensemble :

Comité d'usagers, conseils de voisinage	Soirée, repas, temps forts
---	----------------------------

Les structures de proximité sont bien identifiées par les habitants.

Il est noté une fréquentation importante sur l'ensemble des animations évènementielles proposées sur la ville.

Le développement du « Aller vers » est un point fort pour la vie de quartier et la relation entre les habitants. Il est remarqué une capacité à la solidarité au sein des quartiers.

Toutefois il y a encore des habitants isolés qui ne poussent jamais les portes des structures.

Des relations intercommunautaires peuvent parfois être compliquées. Le turn over important dans les logements peut également être un frein à la relation entre habitants notamment dans le quartier de Grigny 2.

Par ailleurs, des regroupements par centre d'intérêt existent sur des lieux moins formalisés tels que marché, parkings, squares, city-stade, avec des créneaux bien identifiés selon son appartenance (communautaire, âge, genre...)

Montants versés au titre de 2021

Animation de la vie sociale	Centre social	Ps Agc	139 478 €
		Ps Acf	38 731 €
	Espace de vie sociale	Ps Animation locale	- €
	Fond public et territoire	Axe 6 Démarches innovantes	5 000 €

De plus, ont été versés aux familles allocataires au cours de l'année 2021 :

- 32 988 € au titre des séjours Vacaf « Aide aux vacances sociale »
- - € au titre des collectifs temps libre famille

Source : Caf, Portail partenaires (Maia/Omega) 2021
Caf, Sias Atl et Vacaf 2021



Au vu des constats ci-dessous, l'enjeu principal est de faire que l'animation de la vie sociale puisse améliorer l'accès des Grignois à l'ensemble des dispositifs existants.

Les structures d'animation de la vie sociale sont un vecteur de toutes les thématiques et de tous les acteurs. Ainsi, le premier objectif à atteindre sera le renforcement de la coordination des partenaires et de la transversalité.

Les actions de « Aller-vers » sont également essentielles pour toucher le public inconnu des services. Pour ce faire, il est important de pouvoir accompagner le plan de formation des équipes des centres sociaux et des maisons de quartier.

Par ailleurs, l'accompagnement des maisons de quartier vers des agréments « Espaces de vie sociale » est un autre objectif fixé au cours de cet CTG.

Enfin, les équipes participeront à la programmation du futur centre de vie sociale à Grigny 2.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 091-219102860-20231218-DEL_2023_122-DE

ACCÈS AUX DROITS





Portrait social

Contexte 2021

Parmi les démarches Caf réalisables en ligne*, 90 % ont été effectuées sur Caf.fr par les allocataires de Grigny. Le recours aux téléservices est inférieur de 2 points à la moyenne départementale (92 % en Essonne). La dématérialisation est plus élevée pour les déclarations liées au calcul des droits (91 %) que pour les demandes (78 %). En Essonne, 83 % des demandes et 92 % des autres démarches sont réalisées en ligne.

** Cela concerne 26 types de pièces qui représentent un quart des pièces arrivées en 2021 (ex. déclaration de changement d'adresse ou de situation, demande de prestation, déclaration de ressources).*

Source : Caf, Suivi des pièces 2021

Les orientations de la branche Famille en matière d'accès aux droits

La COG 2023-2027 se donne comme objectif de garantir un accès efficace au juste droit en rénovant son modèle de délivrance des prestations et de sa stratégie.

Tout allocataire souhaitant joindre sa Caf doit pouvoir recevoir une réponse efficace. Selon ses besoins et sa situation, cette réponse est donnée au travers du site internet Caf.fr, de l'application mobile, du téléphone ou encore de l'accueil physique.

En lien avec la territorialisation de sa politique, la Caf de l'Essonne entend s'investir pleinement dans l'accès aux droits en renforçant l'attractivité de ses offres de service, en ciblant mieux les bénéficiaires potentiels et en adaptant les services aux territoires pour offrir une couverture homogène.

La Caf de l'Essonne se donne pour ambition de s'adapter aux besoins des nouveaux arrivants tout en améliorant la qualité globale de ses services sur le département. Cela passe par un investissement fort sur les canaux de contact afin de lever les différents freins à **l'accès aux droits** que peuvent être la langue, le numérique, le sentiment de stigmatisation, l'éloignement physique, le degré d'aisance avec les démarches administratives... Pour engager ce travail, la Caf active ses réseaux partenariaux et associe les usagers pour appréhender au mieux les évolutions de leurs usages et de leurs besoins.



Les points relais Caf.fr pour favoriser l'inclusion numérique

L'accès aux droits et le déploiement des démarches effectuées en ligne ont conduit à élargir et renforcer les points relais numériques notamment sur Grigny.

Depuis le 11 juin 2018, un **point relais a ouvert à la Grande Borne** au sein de l'association Sous tous les toits du monde. Cette association, qui propose notamment des ateliers sociolinguistiques, accueille le public du lundi au samedi.

Mis en place par le Pôle déploiement numérique et les partenaires locaux les points relais permettent de :

- Faciliter l'accès aux droits et aux services
- Délivrer une information générale personnalisée, simple à tout usager désirant connaître les prestations et services susceptibles de répondre à sa situation
- Permettre l'accès aux sites internet institutionnels et accompagner si besoin l'utilisateur dans l'utilisation des services qu'ils proposent
- Orienter vers les partenaires ou services compétents
- Aider à l'organisation d'actions collectives et/ou d'ateliers numériques avec les acteurs locaux concernés

Le pôle déploiement numérique de la Caf

Un travail est mené avec les professionnels de la Caf afin d'amener les allocataires à devenir autonomes dans leur démarche en utilisant soit le site caf.fr, soit l'application disponible sur un téléphone portable. Cela se fait en étroite collaboration du Pôle Déploiement Numérique (Pdn). L'équipe du Pdn accompagne les partenaires de la Caf dans le déploiement des points numériques et des points relais.

Les points relais permettent de :

- Faciliter l'accès aux droits et aux services
- Délivrer une information générale personnalisée, simple à tout usager désirant connaître les prestations et services susceptibles de répondre à sa situation
- Permettre l'accès aux sites internet institutionnels et accompagner si besoin l'utilisateur dans l'utilisation des services qu'ils proposent
- Orienter vers les partenaires ou services compétents
- Aider à l'organisation d'actions collectives et/ou d'ateliers numériques avec les acteurs locaux concernés

Les points numériques sont des espaces en libre-service (ordinateurs, scanners et imprimantes) aménagés et animés par les partenaires de la Caf.

Par ailleurs, les agents du service accueillent des allocataires, au sein des locaux du siège de la Caf situés à Evry-Courcouronnes, dans le but de les aider à naviguer sur le site caf.fr tous les après-midis. Plusieurs thématiques existent afin de convenir aux besoins des allocataires :



ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

- Apprendre à faire sa déclaration trimestrielle de ressources,
- Effectuer un changement de situation,
- Réaliser une demande de remboursement en ligne,
- Faire une demande d'aide au logement,
- Faire une demande de Rsa,
- Réaliser une première connexion...

Au sein de la Caf 91, le Pôle déploiement numérique développe le réseau numérique caf.fr à travers diverses activités telles que les ateliers numériques collectifs, les parcours naissances, les parcours sourds et malentendants...

Mais également en accompagnant des partenaires qui pourront aider les allocataires à naviguer sur le site caf.fr.

L'offre de service social

Conformément aux orientations stratégiques de la Cnaf, la Caf de l'Essonne propose un accompagnement social individualisé dans le but de soutenir les familles confrontées à des changements familiaux qui impactent l'équilibre familial.

Ces accompagnements concernent uniquement les allocataires avec enfant à charge.

Différents moyens sont utilisés pour proposer un accompagnement :

- Courrier de mise à disposition déposé dans l'espace personnel caf de l'allocataire avec mail précisant la présence de ce courrier.
- Orientation directe par les partenaires
- Appels téléphoniques et/ou rendez-vous physiques qui permettent de délivrer de l'information/ conseils (sur les droits, les démarches ...) ou débouchant sur un accompagnement pour les personnes moins autonomes ou les démarches administratives nécessitant l'intervention d'un travailleur social.
- Aide financière si besoin et si répond aux critères du règlement intérieur (aides pour des frais d'avocat, soutien psychologique, amélioration du cadre de vie...)



ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 091-219102860-20231218-DEL_2023_122-DE

OFFRES DE SERVICE

DECLINAISON LOCALE

Séparation

L'objectif est d'aider les familles à faire face à la séparation du couple parental ou accompagner les parents qui sont en réflexion quant à une séparation

Partenaires : tribunaux, MJD, service ou associations délivrant un soutien psychologique pour adulte ou enfant, médiation familiale ou conseillère conjugale, service logement des mairies ou des bailleurs sociaux, espace CAF.fr, point d'accès aux droits, épicerie sociale...

Sujets traités : Pension alimentaire/allocation de soutien familial, RSA/PPA, démarches administratives, logement, démarches juridiques et judiciaires

Naissance

L'objectif est d'aider les familles à faire face à l'arrivée d'un enfant.

Les partenaires de cette action sont multiples : RPE, PMI, CPAM, Pôle déploiement numérique...

Différentes questions sont abordées : PAJE, mode d'accueil, Allocations familiales, démarches administratives...

L'action naissance se décline de façon collective.

Décès

L'objectif est d'aider les familles à faire face à un décès d'un enfant (né sans vie ou jusqu'aux 25 ans si présent au foyer)

Partenaires : associations proposant du soutien psychologique, CPAM, associations religieuses

Sujets traités : Etude du droit potentiel à l'ADE (Allocation Décès Enfant), soutien psychologique, soutien budgétaire, démarches administratives...

Parent seul

Objectif : soutenir les familles monoparentales (n'ayant jamais déclaré une vie de couple, non bénéficiaire du RSA et âgé de 18 à 34 ans)

Partenaires : tribunaux, MJD, service logement des mairies ou des bailleurs sociaux, espace CAF.fr, point d'accès aux droits, épicerie sociale...

Sujets traités : Vérification de l'ouverture de l'ensemble des droits (PPA, RSA, ASF, pension alimentaire, aide au logement...), suspensions de prestations, démarche logement, pension alimentaire, aide financière ou orientation épicerie sociale



La politique d'accès aux droits à Grigny

Offre 2021

A Grigny, 52 services publics ou aux particuliers* sont implantés. En moyenne, 542 habitants sont couverts par service : cela représente une moins bonne couverture que celle du département où 465 habitants sont couverts par service en moyenne.

Les habitants de Grigny ont accès à 6 services :

- Point d'accès au droit
- Point d'accueil de la Cпам (1)
- Maison de la justice et du droit ou Point d'accès au droit (1)
- Centre communal d'action sociale (1)
- Point relais (1)
- Point numérique (1)

** Il s'agit de services tels que les écoles, la police, Pôle Emploi, les Impôts, les banque ou encore les médecins.*

Sources :
Insee, Base permanente des équipements 2021

Le Point d'accès au droit

Soucieuse de participer à l'effort collectif dans le domaine de la prévention, la ville anime un Point d'Accès au Droit (PAD) sous la supervision du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Tribunal Judiciaire. Le PAD est le lieu de proximité de diverses permanences : conciliation de justice, médiation familiale, médiateurs numériques, CRESUS, CIDFF 91, MEDIAVVIP 91, avocat et délégué au défenseur des droits (suspendu en 2022).

En moyenne sur une année 1803 personnes bénéficient de cette structure. Le public est accueilli sur place ou par téléphone. Ses modalités d'accueil ont permis de délivrer une première information et une orientation (tribunal, CCAS...), des rendez-vous ou des rencontres avec l'écrivain public (sans rendez-vous). Deux agents assurent la mission d'accueil

Le conciliateur de justice, présent deux fois par mois, est compétent pour des litiges entre les personnes privées.

Le médiateur familial permet aux usagers de recevoir une première séance d'information gratuite sur les modalités de la médiation familiale. Ce partenaire a son importance au regard de la tentative de médiation préalable obligatoire mis en place au sein du tribunal d'Evry lorsque les personnes sont toujours en désaccord malgré une décision de justice. La médiation familiale permet, avec l'aide d'un professionnel,



ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

de renouer le dialogue au sein de la fratrie, entre les deux parents, entre le couple ou le parent et l'adolescent lorsque les relations familiales deviennent difficiles. Le médiateur familial a deux permanences par mois.

A raison de deux permanences par semaine, les médiateurs numériques, agents de la ville, aident les usagers à effectuer leurs démarches en ligne. Aujourd'hui la dématérialisation est omniprésente dans les démarches administratives des personnes. Cette permanence permet de compléter celle de l'écrivain public qui était déjà en place au sein du Point d'Accès au Droit.

L'accent a été mis sur la prestation d'interprétariat. Les partenaires ont été sensibilisé sur le fait qu'en cas de besoin, ils peuvent bénéficier d'un traducteur par téléphone. Cette prestation est un outil intéressant pour le PAD, il permet à l'utilisateur de se faire comprendre et écarter la barrière de la langue, mais aussi de conserver la confidentialité du rendez-vous car il n'est pas obligé de venir avec une personne pour traduire les informations du juriste.

Plus de la moitié des rendez-vous honorés (personnes présentes lors du rendez-vous), proviennent d'un quartier prioritaire de la ville de Grigny.

Des actions d'aller vers, par la présentation du rôle du Point d'Accès au Droit au sein de la collectivité en direction des professionnels de la ville, mais également aux usagers de la ville ont permis de pérenniser la fréquentation du PAD, mais également de l'augmenter et de la diversifier. A cet titre sont réalisées :

- Participation au forum des associations avec une animation sur les différentes problématiques que peuvent rencontrer les usagers,
- Au forum des seniors.
- Sensibilisation des agents de la mairie lors de la Journée Nationale d'Accès au Droit
- Rencontre avec différents professionnels pour expliquer le Point d'Accès au Droit (service jeunesse, Maisons de quartiers et centre sociaux, ATSEM, Antenne Emploi).

Dans le cadre de la journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes le PAD organise la semaine de l'égalité femmes-hommes : expositions, interventions dans les écoles...

Dans le cadre des modalités ciblées d'accès aux droits, un accompagnement social renforcé auprès de publics spécifiques non couvert par le droit commun. Une aide juridique est proposée par l'association Juris Secours auprès des habitants rencontrant des difficultés administratives quant à leur droit au séjour sur le territoire national. Des permanences sont organisées au Centre Social Pablo Picasso.

Pour répondre aux difficultés rencontrées par certains publics à la Maison du Projet ou au Point d'Accès au Droit quant à la compréhension de la langue française, il a été décidé de recourir spécifiquement à un service d'interprétariat, ISM Interprétariat, pour lutter contre le non recours.

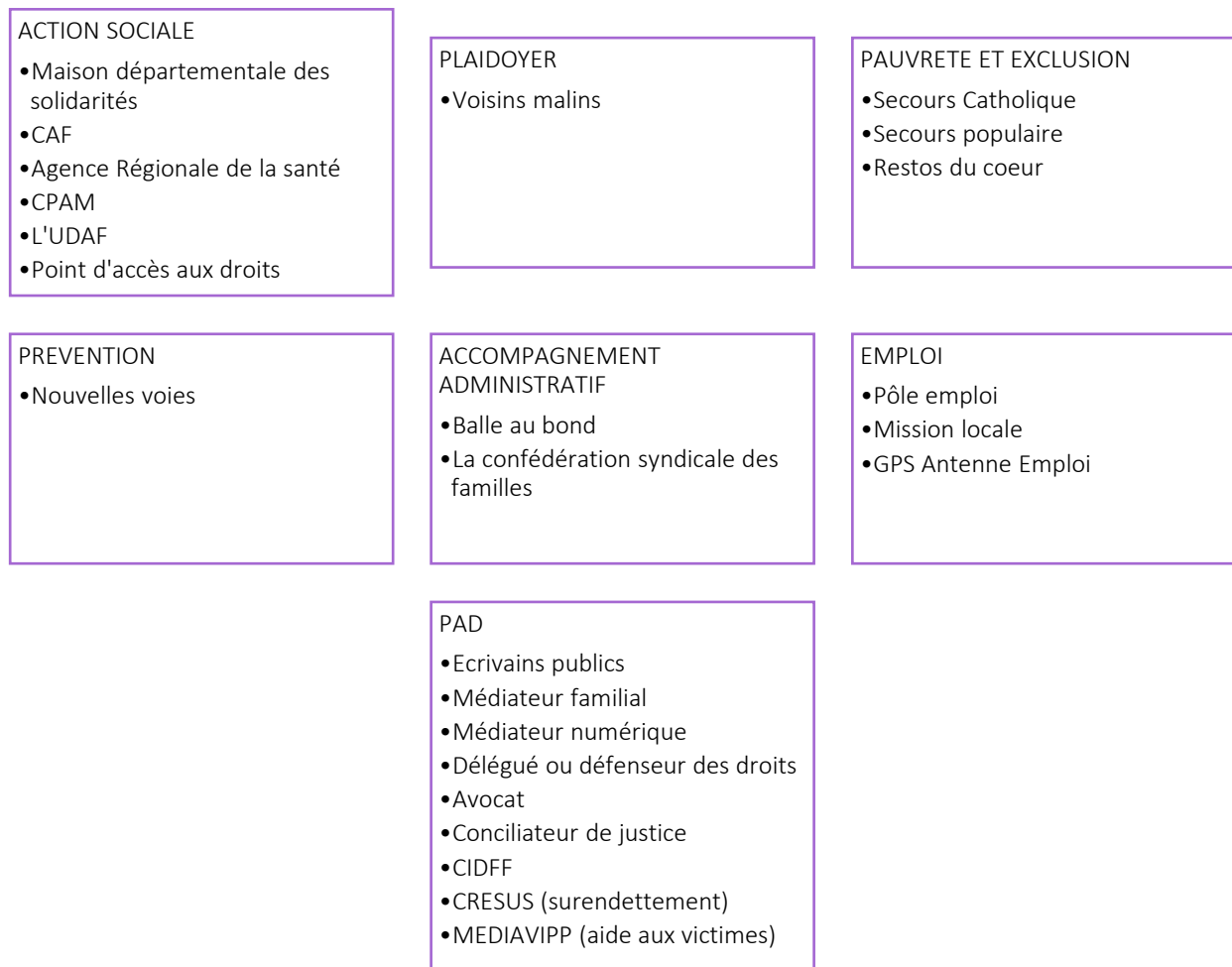


ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

En outre, sur le quartier des Tuileries, où est observé une extension des difficultés économiques et sociales, le CCAS a confié à l'association Voisins Malins une mission d'information et sensibilisation des habitants en porte-à-porte pour réaliser une simulation d'accès aux droits des habitants, recueillir les droits ouverts et réorienter vers les structures pouvant proposer un accompagnement adapté.

L'accès aux droits

Différents partenaires institutionnels et associatifs interviennent sur la commune de Grigny. Cette multiplicité d'acteurs ajoute une complexité dans l'organisation d'une réponse unifiée aux besoins sociaux des familles de la commune. La notion de parcours interinstitutionnels et la mise en place d'une coordination spécifique dans le cadre de l'insertion et l'accès aux droits apparaît comme un enjeu fort.



Une problématique importante de connaissance des droits de l'offre par les habitants est identifiée sur le territoire.



ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

En parallèle, des enjeux de renoncement aux droits observés par les acteurs de terrain avec des personnes qui se découragent quand elles ne parviennent pas à accéder à leurs droits dans une structure.

Un travail en cours afin que les habitants n'aient à présenter leur situation qu'une seule fois aux institutions : un dossier unique entre les partenaires présents sur le territoire pour faciliter la transmission d'informations.

L'ABS révèle également que les habitants ont des difficultés à s'orienter vers les structures d'action sociale et que le CCAS n'est pas toujours bien identifié.

Enfin, certains habitants n'ont pas la possibilité de se déplacer à l'extérieur de Grigny. Or, certains partenaires n'ont plus de présence physique sur le territoire.

Une des problématiques majeures à Grigny porte sur la présence importante de personnes en situation irrégulière, qui peuvent être accueillies par les structures mais ne peuvent pas bénéficier des dispositifs existants. Cela entraîne une précarisation d'autant plus importante.

Il est observé un tissu associatif riche, facilitant notamment l'accompagnement administratif et un accompagnement fort dans le domaine de l'aide alimentaire.

La présence des partenaires (associations et institutions) est importante sur le territoire. Cela permet un accompagnement important mais un manque de coordination et de vision globale limitant parfois la lisibilité de l'offre pour la population.

Par ailleurs, des difficultés liées à dématérialisation des démarches est constatée.

L'enquête de l'ABS démontre que 38% des répondants ont déjà renoncé à une démarche administrative, une aide ou une prestation sociale à laquelle ils pensaient avoir droit.

Les raisons du non-recours sont diverses :

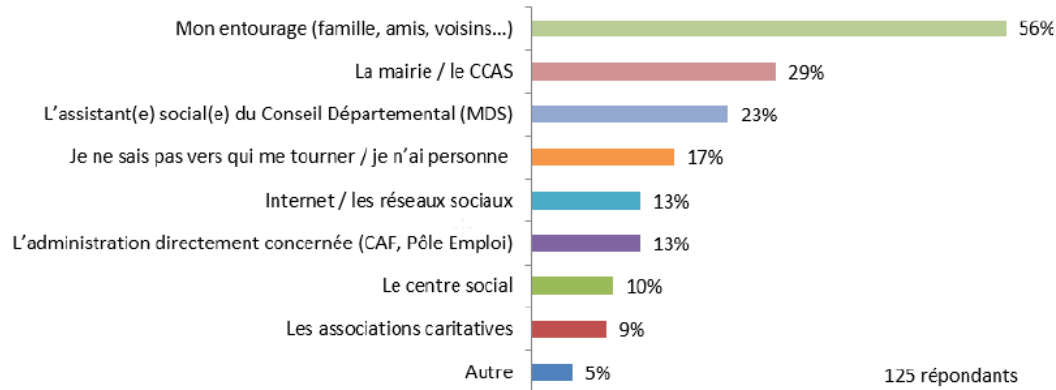
- Manque d'informations sur les démarches
- Mauvaise identification de la structure
- Mauvaise maîtrise de l'outil informatique
- La complexité et longueur des démarches



ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

En cas de difficultés sociales (emploi, logement, problème financier), vers qui vous tournez-vous en priorité ?

(Plusieurs réponses possibles)



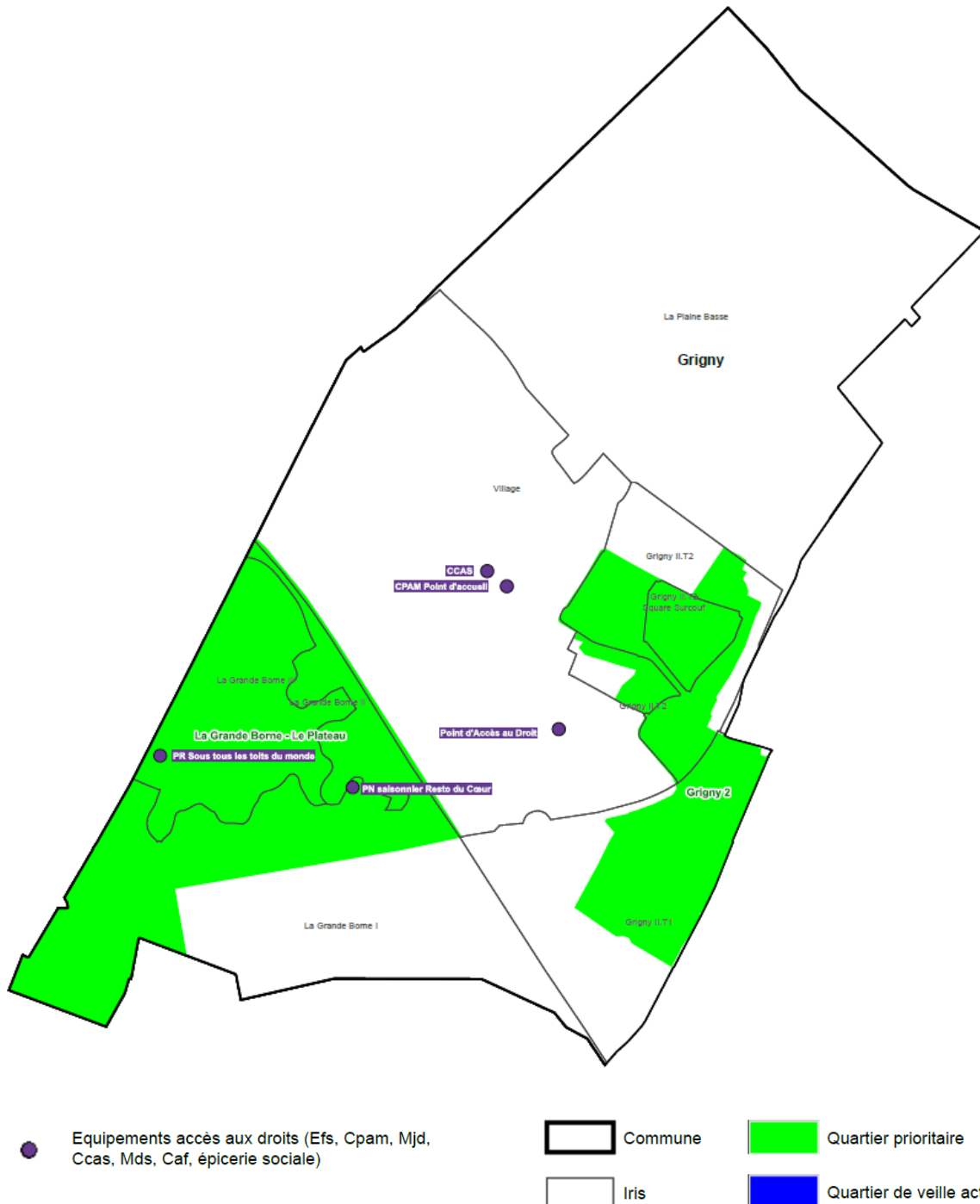
Il est important de noter que les habitants déclarent solliciter en priorité leur entourage avant de se tourner vers les structures sociales du territoire.

Les enjeux repérés par l'ABS sont les suivants :

- La poursuite du travail sur l'aller vers, notamment dans les lieux de vie de la population
- Le travail sur le référent unique
- La coordination entre les acteurs de l'action sociale sur le territoire pour limiter et/ou accompagner les réorientations.



Implantation des équipements concourant à l'accès aux droits dans la commune de Grigny



Sources : Caf, Ccas, Cpm, Conseil départemental, Justice 2021

L'amélioration de l'accessibilité aux droits des Grignois et la coordination des acteurs semble un enjeu fort sur le territoire. Aussi, les préconisations reposent sur le renforcement du maillage territoriale en faveur de l'accompagnement des usagers mais également la mise en place de mesures pour favoriser l'accès aux droits des publics les plus éloignés.



Le numérique

La ville de Grigny dispose d'équipements et de services liés au numérique :

- 1 musée numérique : La Microfolie
- 1 fab'lab avec le conservatoire
- 3 Espaces Publics numériques
- 1 Point Information jeunesse équipés et référent sur le dispositif Promeneur du NET
- 1 école d'arts plastiques et numériques
- 1 Médiapôle en partenariat avec l'Education Nationale
- 1 application d'information et communication en direction des jeunes

Des associations possèdent également de la ressource multimédia pour accompagner les grignois sur un accès au numérique (accès au droit, fab'lab)

La ville s'est engagée depuis plus de 10 ans sur le sujet du multimédia et du numérique. Elle a renforcé son action en faisant appel à des conseillers numériques France Services déployés dans des actions de proximité (permanences, actions Hors les murs). Elle a également doté les écoles élémentaires de matériel numérique dans le cadre de son schéma directeur sur le numérique.

Il existe une coordination sur l'inclusion numérique, animée par la ville de Grigny, qui a recensé l'offre de services sur la ville, fait un travail de recensement des besoins selon les professionnels.

Une enquête est cours pour mieux connaître les besoins et usages numériques des grignois pour affiner la feuille de route 2024-2026

Quelques chiffres :

Nombre de personnes accueillies dans les EPN (file active)

Grigny II : 1650 personnes

Grande Borne : 1525 personnes

418 e-démarches sur Grigny II et 384 sur la Grande Borne représentant respectivement : **41% et 38 %** des demandes d'accompagnement et/ou d'accès à internet.

Accès aux droits

Sur la GB : 25% des démarches concernent la CAF, 18% le préfecture, 13% Pôle emploi, 11% les impôts et 9% la CPAM

Sur GII : 48% des demandes sont faites pour des démarches simplifiées auprès de la préfecture, 17% pour la CAF, 8% pour la CPAM



ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

Actions spécifiques dans la lutte contre illectronisme

Ateliers de formation bureautique, smartphone, compétences numériques : 58 personnes touchées sur GB et 62 personnes sur GII

19 personnes de la linguistique ont été initiées dans leur parcours sur l'axe montée en compétences et accès aux droits.

Dans le cadre de l'expérimentation de la GB un travail plus précis a été fait sur le profil des usagers

53 % des personnes ayant fréquenté l'EPN du CVS à la GB ne sont pas équipés (ni PC, ni tablette) pour 47% de personnes possédant au moins 1 PC ou 1 tablette.

23% n'ont pas accès à internet/ou de connexion possible pour 77% qui ont un accès internet via une offre ADSL ou fibre ou encore via leur téléphone. Ces derniers n'ont qu'un accès limité par rapport à certains sites institutionnels car le smartphone n'est pas adapté pour les démarches en ligne.

Aller-vers – Permanences numériques de proximité

2 permanences par semaine au PAD depuis septembre 2022 (2 ½ journées)

1 permanence au CCAS depuis novembre 2022 (½ journée)



L'inclusion des enfants à besoins particuliers

Une hausse continue des bénéficiaires des allocations Adultes Handicapés (AAH) et Education Enfance Handicapée (AEEH) est observée sur le territoire de Grigny.

Toutefois le nombre de bénéficiaires pour 1000 enfants est plus limité que dans les territoires de comparaison. Une situation laissant supposer un potentiel repérage difficile des personnes fragiles.

Les bénéficiaires de l'AEEH*



Source : caf.data 2012-2020

De 2012 à 2020, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé(e) de la commune est passé de 144 à 236.

Les acteurs professionnels observent des difficultés de prise en charge du handicap, à différents niveaux :

- De nombreuses familles sont dans le déni lorsqu'un enfant relève d'une situation de handicap ce qui rend difficile, voire impossible, une prise en charge adaptée. Un travail est mis en place notamment au sein des structures d'accueil collectif sur des moyens objectifs de reconnaissance des troubles dès le plus jeune âge en s'appuyant sur des échelles d'évaluation afin d'accompagner au mieux les familles, et le plus tôt possible.
- Certaines familles dont un/des enfants est/sont en situation de handicap se trouvent également dans des situations de grande précarité (économique et/ou administrative) limitant fortement l'accès aux droits, qui pourraient pourtant leur apporter des relais.
- Des délais de traitement des dossiers MDPH très longs et des procédures lourdes, occasionnant un renoncement aux droits pour certaines personnes, et renforçant leur situation d'isolement et/ou de précarité.
- Un accueil des enfants en situation de handicap complexe en raison d'un manque de place sur le territoire, notamment à proximité, mais projets innovants soutenus par la ville comme la présence d'un accueil de jour mobile



ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

pour les enfants autistes. A Grigny, la présence de cet accueil dans un centre social, a pour objectif d'inclure les enfants au cœur des villes et au plus proche de la population pour changer le regard sur le handicap.

Un poste de référent handicap, au sein du Ccas, a été créé afin de faciliter la prise en charge et l'accompagnement de familles et ainsi de développer le projet « Grign'Inclusive ».

Les constats

Dans le cadre de la cité éducative, si le temps scolaire est encadré, il a été relevé que bon nombre d'enfants restent en dehors des structures d'accueil et de loisirs de part leur situation de handicap. Il convient donc d'accompagner les équipes à prendre en charge ses enfants. Nombreux parents ont besoin de trouver des solutions d'accueil de leurs enfants pour reprendre une activité professionnelle, une formation ou pour avoir un moment de répit.

Les équipes doivent s'adapter à chacune des situations.

Depuis la mise en place du projet, 3 niveaux de besoins des enfants ont été identifiés :

- Niveau 1 : Mise en danger pour lui-même et pour les autres (1adulte pour 1 enfant)
- Niveau 2 : Besoin constant, guidance physique et/ou verbal Besoin de stimulation
- Niveau 3 : Accompagnement ponctuel sur des gestes quotidien

Sur le territoire, sont comptabilisées 12 écoles élémentaires et 15 maternelles, 4 classes ULIS élémentaires, 1 UEMA.

En 2022, 78 enfants reconnus en situation de handicap fréquentaient les centres de loisirs et temps périscolaires (hors enfants en cours de diagnostic)

Le nombre de non-recours sur Grigny est élevé.

Il a été observé un manque d'accompagnement et de prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Dans le cadre du Projet d'accueil en structure de loisirs, les familles expriment un besoin de répit, ou de temps pour reprendre une activité professionnelle ou de formation.

Elles ont également besoin d'une écoute, d'être orientées et accompagnées dans les démarches d'accès aux droits, ou pour trouver des solutions.

Elles manquent également de moyens pour s'occuper de leurs enfants à la maison et de compréhension du handicap de leurs enfants. Toutefois les familles ne sont pas prêtes à suivre une conférence, il faut petit à petit les accompagner pour leur expliquer. Ce sont des actions à long terme.



La mise en place du projet « Grign'inclusive »

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles plusieurs mesures et actions sont mises en place :

- Recrutement d'agents animateurs inclusion
- Formations des animateurs
- Mise en place deux demies journées de permanence par semaine ainsi que des visites à domicile : Accueil, information et orientation des personnes
- Organisation de la Journée Internationale du Handicap
- Mise en place de la Bulle multi sensorielle.
- Participation à la création d'une aire de jeu inclusive.
- Temps de sensibilisation auprès des autres services
- Création d'un Fonds d'amorçage pour permettre aux familles de pouvoir financer des bilans spécifiques (psychomoteur, ou autre) qui peuvent aider au diagnostic et au dossier MDPH ou autre besoin lié au handicap (matériel ou autre).
- Création d'une fiche de liaison comme support à l'échange entre les services pour préparer au mieux l'entretien avec la famille et l'accueil de l'enfant
- Un livret d'accueil est cosigné la famille, les services accueillants l'enfant (centre de loisirs ou autres) et la référente handicap précisant le projet d'accueil de l'enfant (planning, actions mises en place)
- ...

L'objectif est donc de maintenir et développer les actions de ce projet afin de faciliter l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans les services et structures du territoire.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 091-219102860-20231218-DEL_2023_122-DE



LOGEMENT





Portrait social

La ville de Grigny accueille sur son sol la seconde plus grande copropriété d'Europe, construite dans les années 60 et 70.

La copropriété de Grigny 2, véritable « ville privée dans la ville », ne comprend pas moins de 104 bâtiments, 5 000 logements, pour 17 000 habitants.

La copropriété de Grigny 2 a connu très rapidement des difficultés de fonctionnement. La gestion particulièrement complexe de cet ensemble, et des postes de charges très élevés, ont participé d'une dégradation progressive de cet ensemble. Le niveau de charges impayées y est aujourd'hui très élevé.

Il est estimé que parmi les 1800 propriétaires occupants présents depuis moins de 10 ans sur la copropriété, 50% ne disposent pas de revenus compatibles avec leur choix d'accession à la propriété.

La copropriété s'est ainsi progressivement paupérisée et dégradée.

Sur la même période a été construit sur les territoires des communes de GRIGNY et de VIRY CHATILLON, un quartier d'habitat social comportant 3 685 logements - quartier dit de « La Grande Borne ».

La population de la commune est aujourd'hui l'une des plus pauvres de France.

44% de la population de la Ville vit sous le seuil de pauvreté (66% des enfants).

Le taux de chômage y est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Le taux de chômage chez les jeunes actifs atteint près de 40%.

Le revenu fiscal médian était en 2016 de 9 721 euros, soit 2,5 fois moins que la moyenne essonnienne, avec un taux de chômage deux fois plus important que la moyenne départementale.

Le revenu moyen mensuel par unité de consommation des ménages demandeurs de logements sociaux est faible ; il est de 950€, ce qui représente un revenu moyen de 1 580€ par ménage. Seuls 38% des demandeurs de logements ont un emploi stable, 15% ont des emplois précaires, 12% sont des personnes au chômage et 35% sont des personnes sans emploi mais qui ne sont pas bénéficiaires du chômage.

La composition de la population se caractérise également par une forte proportion d'étrangers ; ce ne sont pas moins de 89 nationalités différentes qui cohabitent, la population de nationalité étrangère représentait à Grigny 2 en 2012 près de 39%. 10% des personnes qui arrivent à Grigny proviennent directement de l'étranger.

Si la situation est déjà très grave, elle ne cesse par ailleurs de s'aggraver et ce notamment en raison de l'arrivée de nouvelles populations toujours plus pauvres et démunies. La copropriété de Grigny 2 est identifiée comme une « porte d'entrée » en Ile-de-France des personnes fragiles extérieures à la Région. En effet, l'analyse des mobilités résidentielles fait apparaître que, alors que la part des ménages pauvres



parmi l'ensemble des ménages grignois est déjà beaucoup plus importante que dans le reste du Département, elle ne cesse de s'alourdir.

Les nouveaux arrivants sont toujours plus pauvres, 50 % vivant sous le seuil de pauvreté, avec une forte proportion de population étrangère et un revenu 2 fois inférieur à la moyenne de revenu des ménages en Essonne.

La copropriété remplit aujourd'hui massivement un rôle d'accueil de populations précarisées ; populations qui quittent la copropriété dès qu'elles en ont la possibilité. Cette absence d'ancrage sur le territoire d'une population en mouvance permanente et sans cesse renouvelée empêche le vieillissement naturel.

63% des ménages de la commune sont non imposables.

Environ 10% de la population a des revenus inférieurs au seuil du RSA. Près de 90% de la population est éligible au parc social.

- 1 Grignois sur 7 perçoit au moins une aide de la CAF
- 30% de la population n'est pas allocataire de la CAF ce qui peut se traduire par un potentiel « non-recours » ou « non accès ».
- La CAF représente au moins 50% des ressources du ménage pour plus d'1/4 de la population (soit 7500 personnes environ).
- Pour 14% des habitants (4000 personnes), la CAF représente 100% des ressources du ménage.

Les locataires du parc privé sont toujours largement les plus touchés par la pauvreté.

58% des locataires du parc privé de la commune vivent sous le seuil de pauvreté en 2020 contre 43% des locataires du parc public.

Logement 2021

Parmi les 3 359 foyers bénéficiaires des prestations logement, **34 % sont locataires dans le parc privé et 58 % dans le parc public** (contre 39 % et 49 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 41 % et 49 % en Essonne). Les résidents en foyer* représentent 1 % des bénéficiaires et les propriétaires accédants 6 % (contre respectivement 7 % et 5 % dans l'Epci et 6 % et 3 % dans le département).

Par ailleurs, 15 % sont en situation d'impayé de loyer au 1^{er} janvier 2022 (11 % au niveau intercommunal et 10 % au niveau départemental).

Il est à noter que 35 % des résidences principales de la commune sont des logements sociaux (26 % dans la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 19 % en Essonne).

* Crous, maison de retraite, foyer de jeunes travailleurs, etc.

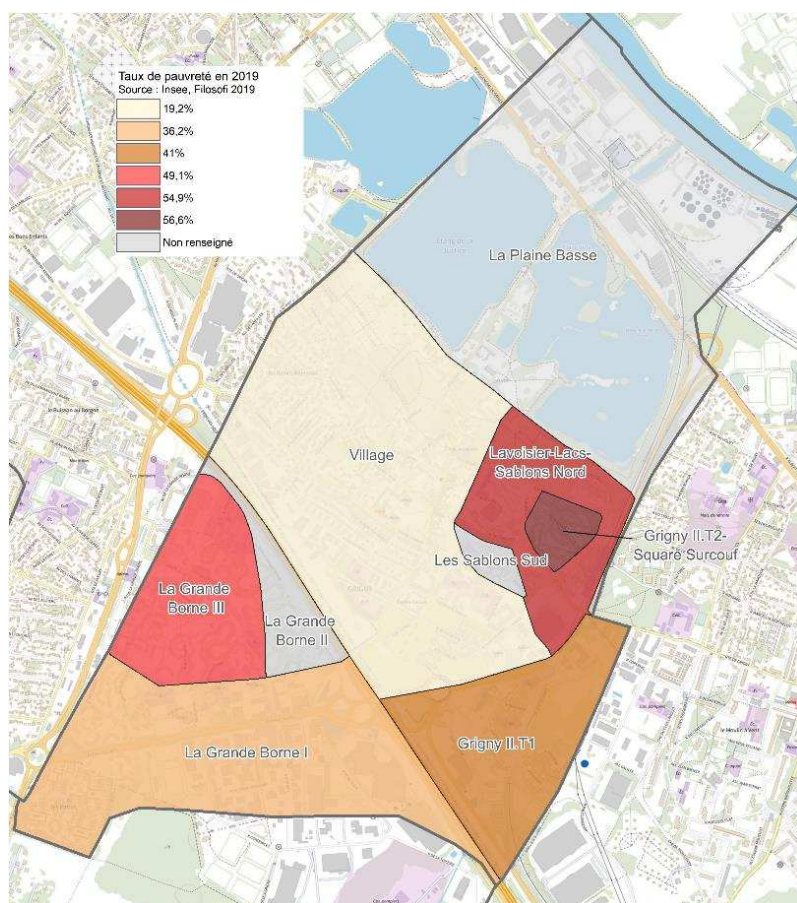
Sources :
Caf, Fichier définitif des allocataires (FR6_1221) 2021
Insee, Recensement de la population 2019



Bénéficiaires de prestations logement selon le statut d'occupation en 2021										
Collectivités	Accession		Foyer		Location - Parc public		Location - Parc privé		dont Locataires	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Grigny	216	6%	29	1%	1 958	58%	1 156	34%	3 114	93%
CA GPS	1 140	5%	1 750	7%	12 108	49%	9 465	39%	21 573	88%
Essonne	3 037	3%	5 726	6%	46 322	49%	38 867	41%	85 189	91%

Source : Fichier définitif des allocataires au 31/12/2021

Localisation de la pauvreté par quartiers :



Selon les données de la Caf de l'Essonne, plus de 3 300 bénéficiaires d'allocations logement sont comptabilisés sur le territoire de la ville de Grigny.

Par ailleurs, 15 % sont en situation d'impayé de loyer au 1^{er} janvier 2022 (11 % au niveau intercommunal et 10 % au niveau départemental).



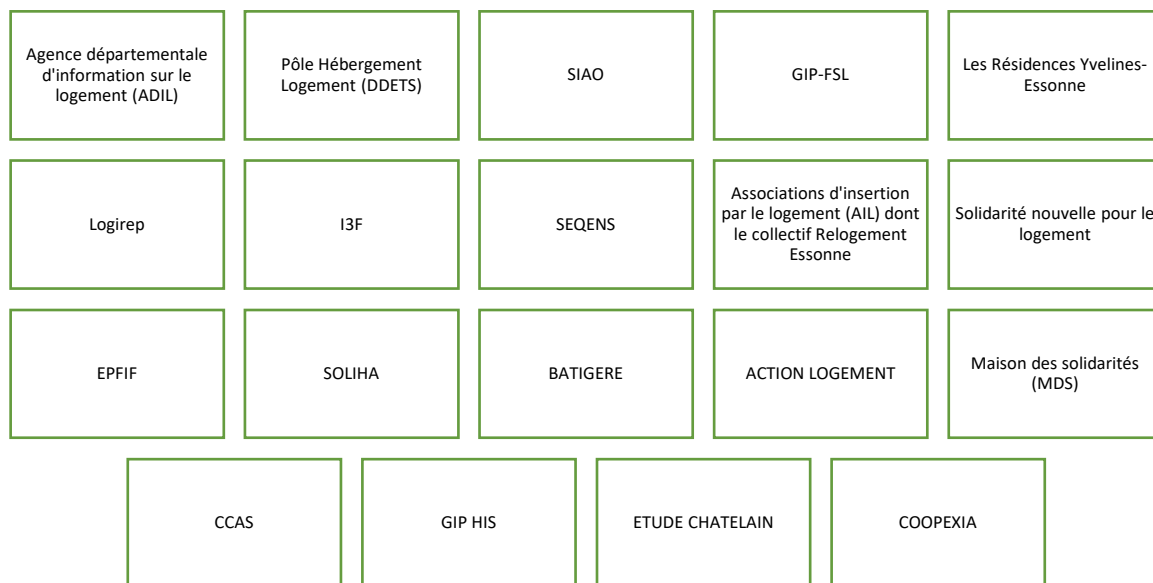
En 2021, sur les 156 interventions sociales réalisées auprès des familles de Grigny par la CAF, seules 11 ont concernés une situation d'impayé de loyer.

Au cours de l'année 2021, 54 362 320 € ont été versés aux allocataires du territoire de la commune au titre des prestations CAF.

10 966 797 euros au titre des prestations en lien avec le logement (APL, ALF, ALS).

Les partenaires du logement

Tout comme les partenaires identifiés dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, les acteurs intervenants dans le champ du logement sont nombreux. Cette forte présence et pluralité d'intervention souligne le fort enjeu qui concerne non seulement l'accompagnement des familles pour leur permettre d'accéder à un logement, mais également pour leur permettre de s'y maintenir





La thématique du « logement » est à GRIGNY plus qu'ailleurs sans doute un enjeu majeur pour le territoire et pour ses habitants. Avec un patrimoine immobilier complexe, plus de 40% de logements sociaux, une copropriété dégradée de plus de 5 000 logements faisant office en pratique de « logements sociaux de fait » au sein de laquelle se logent dans des conditions particulièrement difficiles et souvent très dégradées de nombreux habitants du territoire non éligibles au logement social traditionnel, le sujet du « logement » est l'une des priorités des habitants du territoire qui sollicitent très régulièrement les services municipaux sur ce sujet (service logement, CCAS, service hygiène, éducation, maisons de quartiers...)

C'est sans doute la raison pour laquelle cette thématique fait l'objet d'une action à part entière au sein de la nouvelle mouture de la CTG 2023 – 2026, mais également au sein de nombreux autres dispositifs cadres du territoire dont notamment, la « stratégie territorialisée de lutte contre la pauvreté » ainsi que l'appel à projet 2023 « territoires zéro non-recours ».

La municipalité de GRIGNY, consciente de l'enjeux que représente le « logement » au sein de son territoire et pour ses habitants y développe depuis de nombreuses années déjà, une stratégie locale et désormais maîtrisée de lutte contre l'habitat indigne, notamment au sein de la copropriété dégradée de Grigny 2, en s'efforçant d'y associer l'ensemble des acteurs publics concernées. Véritable clé du succès des actions diligentées. Les efforts réalisés sur ce champ d'action spécifique commencent à produire des effets positifs pour le territoire. Fort de ce succès, il a été fait le constat plus récemment d'une dégradation de bon nombre de situations locatives au sein du territoire, aussi bien au sein du parc privé que du parc public, notamment en raison de l'explosions ces dernières années des situations d'impayées de loyers et donc des procédures d'expulsions locatives qui les accompagnent, le choix a donc été opéré par la municipalité d'élaborer une stratégie spécifique en la matière permettant de remettre ces deux sujets au centre des débats qu'ils nous incombe d'avoir afin de pouvoir proposer une organisation nouvelle associant encore une fois, l'ensemble des acteurs compétents. Et notamment les acteurs clés de ce domaine, qui sont les travailleurs sociaux de toutes horizons permettant un accompagnement social renforcé, élargi et adapté des ménages en difficulté sur le territoire.

A côté de cette réflexion nécessaire, conscient que toutes les situations individuelles ne pourront être traitées par la stratégie mise en œuvre et les dispositifs mis en place et que tous les ménages ne pourront être stabilisés au sein de leur logement, il est également indispensable de s'interroger dès maintenant sur le devenir des ménages qui in-fine se retrouveront en rupture d'hébergement afin de ne pas venir fragiliser davantage les situations individuelles rencontrées mais également et plus largement, le territoire et les actions mises en œuvre.

La clé du succès de l'ensemble de ces dispositifs et des actions qui en découlent étant sans aucun doute la mobilisation commune, voir pour certains, la remobilisation et la coordination de la multiplicité des acteurs concernés compétent dans le domaine du « logement ».